

# ELECTROTECH mag

Le magazine des industries électriques, électroniques et de communication

NOVEMBRE 2022

## Interview

**Roland Lescure**

Ministre délégué chargé de l'Industrie

[Page 6](#)



## Dossier

**Rencontres de l'attractivité**

Avec **Isabelle Rome**, ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances

[Page 15](#)



## Entretien avec

**José Pretot,**  
Président de COEDIS

[Page 12](#)



Search...

**Des réponses techniques  
rapides et fiables à portée de clic ?**

**LA FIEEC EST LÀ POUR VOUS  
*e-accompagner.***

**Réservé aux adhérents  
et à leurs membres**

Une plateforme dédiée est à votre disposition pour poser vos questions sur les domaines d'expertise de la fédération :

**Environnement**  
**Juridique**  
**Numérique**  
**Europe**

**International**  
**Normalisation**  
**Fiscalité**  
**Droit social/RH**

**[www.fieec.fr/fieec-info-services](http://www.fieec.fr/fieec-info-services)**



## Bénéficiez de l'accompagnement d'experts



Des solutions adaptées grâce à une **analyse des problématiques récurrentes**



Accès facilité à un **réseau d'experts partenaires** de la FIEEC



**Négociation** de tarifs privilégiés



**Facilité d'usage**



**Délai de réponse accéléré**



## Édito

### Laurent TARDIF Président de la FIEEC



#### Sobriété énergétique : faut-il réellement tout débrancher ?

Nous sommes au milieu de l'automne et les températures dans notre pays ont déjà commencé à baisser. Évidemment, nul ne sait ce qu'il en sera cet hiver, et c'est la raison pour laquelle la mobilisation générale a été décrétée dès l'été pour « éviter le pire ». Toute coupure serait évidemment préjudiciable pour les ménages comme pour l'activité économique.

L'heure n'est pas à la polémique. Je ne reviendrai donc pas sur les raisons et les décisions prises ces 30 dernières années sur la politique énergétique française, mêlant parfois incohérences et contradictions. Je préfère être optimiste et former le vœu que cet épisode servira d'avertissement pour ne plus réitérer les erreurs du passé.

Comme souvent, nous sortons d'une crise avec les meilleures intentions : après la crise de la COVID-19, il fallait retrouver notre souveraineté industrielle ; après celle que nous traversons, il s'agira de **retrouver notre souveraineté énergétique**. Pour y parvenir, la nouvelle impulsion donnée sur le mix énergétique, en particulier depuis le discours du président de la République à Belfort le 10 février 2022, me paraît la meilleure voie.

Deux lignes d'actions s'offrent désormais à nous : concevoir plus d'énergie décarbonée et **maîtriser la consommation énergétique des usagers**. La première solution prendra du temps, mais sera de toute façon nécessaire sur le long terme au regard de la montée en puissance de l'électrification de nos usages dans les années à venir dans tous les domaines, et notamment avec le déploiement du véhicule électrique. En revanche, la maîtrise de la consommation énergétique est, elle, bien plus rapide à mettre en œuvre. Faut-il pour autant tout débrancher ? Je ne le crois pas. Il a été démontré que la massification des éco-gestes, telle qu'elle est encouragée pour les entreprises comme pour les ménages, peut avoir un réel impact sur la consommation énergétique globale. **Nos industries sont d'ailleurs pleinement mobilisées dans la mise en œuvre de ce plan de sobriété énergétique**, afin d'apporter leur pierre à l'édifice. C'est le sens des engagements pris par notre Fédération et ses syndicats professionnels.

Mais plus encore, nous pensons légitimement que **les industries électrotechniques font partie de la solution à la crise énergétique**. Les multiples technologies que nous développons, de la LED aux différents systèmes de pilotage pour les bâtiments, ont toutes un impact réel et immédiat sur l'optimisation de la consommation énergétique. Elles simplifient même les éco-gestes du quotidien en amplifiant leur portée. C'est la raison pour laquelle il nous apparaît important de le rappeler à tous les consommateurs d'énergie, qu'ils soient publics ou privés, mais aussi aux pouvoirs publics afin d'en soutenir le déploiement.

En ces circonstances particulières, vous pourrez compter sur le soutien de la FIEEC pour vous accompagner dans l'appréhension des multiples mesures à prendre dans vos industries, et sur notre mobilisation collective pour faire valoir l'apport de nos technologies auprès des décideurs publics.



ELECTROTECH mag est édité par La Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication  
17 rue de l'Amiral Hamelin 75016 Paris - [www.fieec.fr](http://www.fieec.fr) - Contact : [communication@fieec.fr](mailto:communication@fieec.fr)

Directeur de la Publication : Benoît Lavigne, délégué général

Rédaction en chef : Joelle Monette, responsable communication institutionnelle

Rédaction : Emmanuelle Legrand, agence Legrand Conseil, contributeurs et partenaires

Conception graphique : Clémentine Crétois, agence DixHuit

Impression : Desk.com - Imprimé en France - Papier certifié PEFC - Dépôt légal - Novembre 2022



## NOS ADHÉRENTS



## NOS MEMBRES ASSOCIÉS



P.15

**Dossier****Rencontres de l'attractivité : Comment recruter les futurs acteurs de la Tech ?**

En présence d'**Isabelle Rome**, ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances



P.6

**Interview**

**Roland Lescure**, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'Industrie

**P.3 Édito**

**Laurent Tardif**, président de la FIEEC

**P.8 Repères**

La Fédération  
Emploi Formation  
Numérique  
Bâtiment  
Développement durable  
Électronique  
Électrique  
Innovation  
International | Europe

**P.41 Place aux partenaires**

Orgalim : le partenaire européen de nos industries technologiques

**P.42 Carnet****P.45 Agenda**

P.12

**Entretien avec**

**José Pretot**, président de COEDIS



## SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

### Interview

#### Roland Lescure

Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'Industrie



L'État répondra présent pour accompagner ces mutations, en particulier dans le cadre du plan France 2030



*Consommer moins et consommer autrement ! Tel est l'objectif du Plan de sobriété énergétique lancé en juillet 2022 par le ministère de la Transition énergétique et désormais décliné auprès de différents secteurs. Depuis, les professionnels de l'industrie se sont réunis pour échanger sur les mesures à adopter pour faire la chasse au gaspillage énergétique : outils de mesure, de suivi et de pilotage des consommations énergétiques, gestion de l'éclairage, des transports ou encore sensibilisation aux éco-gestes. La FIEEC a recueilli le point de vue exclusif du ministre délégué chargé de l'industrie, Roland Lescure, sur ce sujet de préoccupation majeure.*

#### Qu'attendez-vous des entreprises électro-intensives dans la mise en œuvre du Plan de sobriété énergétique ?

Les entreprises électro-intensives sont parmi les plus impactées par la hausse des prix de l'énergie, d'autant plus si elles sont exposées à la concurrence internationale qui limite leurs possibilités de la répercuter dans leurs prix.

Pour ces industries, le sujet de l'énergie était déjà, même avant crise, **un facteur de compétitivité différenciant** : cela signifie qu'elles ont déjà beaucoup optimisé leurs procédés du point de vue énergétique.

Toutefois, les prix de l'énergie imposent d'aller encore plus loin, **d'innover dans les procédés** : l'État répondra présent pour accompagner ces mutations, en particulier dans le cadre du plan France 2030.

Le Plan de sobriété énergétique, c'est aussi aller chercher un maximum **d'économies en dehors des processus industriels** : par exemple dans le chauffage des locaux, la logistique. Sur ces consommations les industriels devront, comme l'ensemble des acteurs économiques et l'État, être exemplaires, et je ne doute pas qu'ils le seront.

Passer l'hiver pour les industriels, c'est aussi arriver à payer les factures de gaz et d'électricité qui explosent. Les annonces de réduction d'activité par les grandes entreprises se multiplient, comment comptez-vous prévenir l'effondrement en cascade de l'outil de production ?

Ma **priorité**, c'est effectivement le **maintien de l'activité industrielle** pour éviter les arrêts d'usines, les pertes de marchés et parfois, *in fine*, du chômage partiel. Le président de la République l'a dit, nous ne pouvons pas poursuivre dans le « quoi-qu'il-en-coûte » donc il nous faut prendre un chemin de crête pour **identifier et aider ceux qui sont le plus affectés par les hausses de prix**.

Nous avons mis en place cet été, un **fonds de soutien de 3Md€ pour aider les entreprises** face à la hausse de coûts de l'énergie, avec des aides pouvant aller jusqu'à 50M€ en 2022. Grâce à ce dispositif, que nous avons récemment prolongé et simplifié, des entreprises comme Aluminium Dunkerque recevront un soutien entre 40M€ et 50M€ à la fin de l'année.

Mais nous allons plus loin ! Avec Bruno le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, nous portons au **niveau européen** des mesures pour **faire baisser les prix de l'énergie**, qui sont aujourd'hui déraisonnables et déconnectés de la réalité. Au-delà de ces mesures structurelles, les services de l'État restent bien sûr mobilisés pour **accompagner individuellement les entreprises** confrontées à des difficultés fortes, qu'elles soient ou non très consommatrices d'énergie – je pense en particulier aux imprimeries, aux industries agroalimentaires...

Au-delà des objectifs à court terme pour passer l'hiver dans les meilleures conditions, quelle est l'ambition à moyen et plus long terme du gouvernement ?

Notre industrie se transforme pour devenir **plus résiliente et plus décarbonée**, et pour continuer à jouer son rôle de locomotive en matière de souveraineté et de transition écologique. Depuis 2017 nous avons enfin **recréé de l'emploi dans l'industrie**, engagé une dynamique de relocalisation des usines. Il faut maintenir le cap et accélérer, en dépit de la crise énergétique actuelle. Celle-ci peut d'ailleurs nous y aider, car décarboner notre industrie, c'est aussi être moins exposé aux énergies fossiles importées. **Transformer notre industrie**, c'est aussi l'orienter vers les **technologies et solutions vertes** qui feront l'attractivité de la France de demain, et qui nous permettront de nous passer des énergies fossiles dans l'ensemble de l'économie, y compris en dehors de l'industrie, jusque dans notre vie quotidienne. Cette transformation ne sera possible qu'en redonnant envie d'industrie, d'une industrie moderne, à la fois productive, plus verte et plus sobre en ressources naturelles, une industrie qui revitalise nos territoires !

“

**Transformer notre industrie, c'est aussi l'orienter vers les technologies et solutions vertes qui feront l'attractivité de la France de demain**

“

**Cette transformation ne sera possible qu'en redonnant envie d'industrie**





# La Fédération

## RENCONTRES MARQUANTES

### Galerie photos

#### Les experts du ZVEI à Paris



Les enjeux de normalisation et de surveillance du marché avec les experts du ZVEI dans les locaux de la FIEEC.

[Lire page 38](#)

#### Symposium franco-japonais à la FIEEC



Professeur Toshiko Nakagawa (Tokyo City University) Dr. Hiroshi Suzuki (Meta-Engineering Research Institute) avec Madame Sophie Krebs (Musée d'Art Moderne de Paris) et les membres du Club Rodin. [Lire page 11](#)

#### La FIEEC à Copenhague avec Orgalim



Les membres du Groupe de Travail sur la Durabilité environnementale d'Orgalim. [Lire page 41](#)

#### EuropeanSMEDay de la CPME



La FIEEC présente au EuropeanSMEDay de la CPME pour échanger sur la Taxe Carbone et Due Diligence avec les parlementaires européens

## Club de l'Innovation Technologique

#Innov'Tech  
PHOTONIQUE

WEBINAIRES



#Innov'Tech  
6G



Eléonore Hardy  
CEA-Leti



Laurent Fulbert  
CEA-Leti



Yannick Paillard  
Scintil Photonics



Eric Mercier  
CEA Tech-Leti



Jean-Baptiste Dore  
CEA Tech-Leti



Merouane Debbah  
Technology  
Innovation Institute

[Lire article page 35](#)



## TOUS AU JARDIN

## La Garden Party de la FIEEC



Chaque année, elle nous permet de rassembler nos adhérents et nos partenaires et de nous retrouver pour profiter ensemble d'un moment convivial au cœur de l'Espace Hamelin. L'édition 2022 n'a pas dérogé à la tradition, avec ses animations gourmandes et son ambiance musicale festive au son de l'orchestre des **Julian's New Orleans Jazz Friends** : notre Garden Party a rempli sa mission ! L'occasion également de mettre à l'honneur le travail de nos amis de l'association Electriciens sans Frontières.



## SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

## Déclaration de filière

Le 19 octobre 2022, la FIEEC et ses adhérents ont signé une déclaration de filière en faveur de la sobriété énergétique. Cette déclaration confirme leur volonté d'exemplarité dans la maîtrise et la baisse de consommation d'énergie et encourage la mise en œuvre de mesures concrètes au sein de leurs industries à travers des actions à court et à moyen terme.



Concernées par l'application des mesures de sobriété pour leur propre consommation, les industries de notre secteur sont aussi sources de solution, à travers les technologies qu'elles produisent, pour réduire la consommation énergétique dans le bâtiment et l'espace public.

Consultez la charte sur [fieec.fr](http://fieec.fr)

## PARTENAIRES

## Le Comité Ampère

Gérard Mourou, Prix Nobel de Physique 2018, parrain de l'événement « Ampère 200 ans » dont nous sommes partenaires, a marqué de sa présence le cycle de conférences accueillies à Lyon par Pascal Mailhos, préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes, préfet du Rhône à l'occasion de la Journée Ampère.

« Les mutations et les métiers futurs du monde de l'électricité pour une réindustrialisation dans le développement durable » ont été au cœur des échanges auxquels participaient de nombreux enseignants, élèves ingénieurs, chefs d'entreprises, ingénieurs et chercheurs.



Gérard Mourou, Prix Nobel de Physique 2018



L'ampère (A) est l'une des 7 unités de base du système international d'unités. Mais qui connaît aujourd'hui André-Marie Ampère ?  
Tout savoir sur [ampere200ans.fr](http://ampere200ans.fr)

## LE POINT DE VUE DE L'EXPERT



### ENQUÊTE DE CONJONCTURE

**Claudia Ferri,**  
**Chargée de mission Statistiques de la FIEEC**

La fin de l'état d'urgence sanitaire a marqué un rebond dans l'économie française. Cependant, ce rebond ne s'est pas traduit de la même manière sur les biens et sur les services : la **demande de biens a explosé après la fin des restrictions** alors que celle des **services a mis plus de temps à redémarrer**.

#### La consommation des ménages rebondit mais reste en deçà de sa tendance d'avant-crise

Malgré la reprise économique post-covid, on constate que le **niveau de la production industrielle reste en dessous de son niveau de 2019**, donc d'avant la crise sanitaire. En effet, dans l'industrie manufacturière comme dans les industries de la FIEEC, **l'offre reste limitée en raison des difficultés d'approvisionnement**. Au sein du secteur électro-technologique, les difficultés d'offre contraignent 61% des entreprises tandis que les difficultés liées à une demande trop faible sont marginales<sup>1</sup>. Ces difficultés sont donc bien plus accentuées au sein des industries de la FIEEC que dans l'industrie manufacturière dans son ensemble.

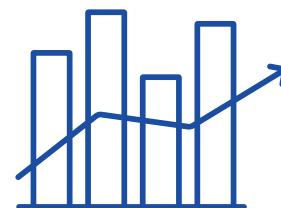


**61% des entreprises ont des difficultés d'offre**

#### La demande reste modérée compte tenu de la détérioration de la conjoncture économique internationale

L'**insuffisance de la demande** est directement liée à ces **difficultés d'approvisionnement en matières premières** et à leurs **prix qui explosent**. Deux raisons à cela : la forte demande en biens a contraint les entreprises à produire plus et donc à

consommer une certaine quantité de matières premières. Ensuite, la **guerre en Ukraine** est un frein à l'amélioration de la situation avec des stocks de gaz européens fortement dépendant du gaz russe, et des rationnements attendus pour cet hiver qui pèseront en premier lieu sur les entreprises. À noter que si la France a annoncé avoir rempli ses stocks pour l'hiver à plus de 90 %, ces derniers ne représentent que 40 % de la consommation hivernale moyenne.



#### L'activité économique est aujourd'hui tirée par la consommation de services

Cette **restructuration de la demande** apporte donc un éclairage nouveau sur la croissance économique actuelle : si le rattrapage économique sur la consommation de biens touche à sa fin, avec un ralentissement constaté de la production, c'est aujourd'hui la reprise de la consommation de service qui maintient l'activité à un niveau élevé. Et si la reprise post-covid a contribué à l'explosion des **prix**, par le biais des pénuries, ces derniers **commencent à se détendre** depuis juin dernier.

## ASSOCIATIONS

### La FIEEC intègre l'Agence Qualité Construction



En juin, l'Agence Qualité Construction a accueilli la FIEEC parmi ses nouveaux membres, avec Anne-Sophie Perrissin-Fabert, déléguée générale d'Ignes comme mandataire. Lieu de travail et d'échanges des organismes qui se mobilisent autour de la qualité de la construction, l'AQC dispose de trois Commissions spécialisées : la Commission Observation, la Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P) et la Commission Prévention Construction (CPC). Notre participation à ces travaux nous permet de contribuer et de soutenir encore davantage les enjeux de sécurité électrique et numérique dans le bâtiment.

<sup>1</sup> 8% des entreprises



## ARTS, SCIENCES ET HISTOIRE

### La Fée Électricité en symposium



En septembre, la FIEEC a accueilli dans ses locaux – et simultanément au Japon en visioconférence – le Symposium Franco-Japonais organisé à l'occasion des 85 ans de l'œuvre monumentale de Raoul Dufy « La Fée Électricité ». La fresque est exposée au Musée d'Art Moderne de Paris (MAM).

A distance, les membres de la Japan Society for History of Science, de l'Académie de Technologie du Japon ou encore de l'IEEE ont pu échanger avec leurs homologues français du Club Rodin et de la Société de l'Electricité, de l'Electronique (SEE), Sophie Krebs conservatrice générale du patrimoine du MAM mais également avec la délégation japonaise d'experts en visite à Paris : M. Kuniaki Tanaka, professeur émérite de l'université de Chiba, de M. Hiroshi Suzuki, directeur de l'Institut Meta-Engineering Research Institute et de Madame Miyuki Suzuki, consultante pour Meta-Engineering.

Ensemble avec nos partenaires scientifiques et culturels, nous sommes très fiers de poursuivre cette belle aventure qui nous lie au MAM et d'associer l'histoire des grandes découvertes de l'électricité aux métiers de nos filières, autour de cette œuvre extraordinaire.



## PARTENAIRES

### CES UNVEILED 2022

Les nouvelles start-up françaises étaient à l'honneur au Palais Brongniart à Paris à l'occasion de la 8e édition du CES Unveiled, notre partenaire, qui présente chaque année les nouvelles pépites de l'écosystème français de la Tech. Au programme, un showroom pour découvrir en avant-première les jeunes pousses françaises attendues au Consumer Electronic Show, le CES à Las Vegas du 5 au 8 janvier 2023 ainsi que des conférences avec des personnalités du monde de la Tech, à la découverte des technologies du futur !





## ENTRETIEN AVEC



### José Pretot, Président de COEDIS

La FDME et la FNAS ont officialisé, le 27 juin 2022, leur fusion au sein de COEDIS - La Fédération des Distributeurs d'Équipements et Solutions Électriques, Génie Climatique et Sanitaires. Son président, José Pretot, revient pour la FIEEC sur les missions et enjeux auxquels elle devra faire face.

**coedis**

Fédération des Distributeurs  
d'Équipements et Solutions  
Électriques, Génie Climatique & Sanitaires



**Nos entreprises ont besoin d'une Fédération forte, représentative, dotée d'une véritable expertise et d'un collectif soudé et structurant**

### Quelles raisons ont motivé la fusion de ces anciennes structures, la FDME et la FNAS ?

Les métiers du génie climatique sont de plus en plus convergents depuis la RT 2012, et encore davantage avec la RE2020. **Opposer l'électricité au gaz est désormais un combat d'arrière-garde.** La politique énergétique de la France doit reposer sur un mix énergétique, composé de toutes les énergies, certes les plus décarbonées possible, ce que représente désormais cette nouvelle Fédération.

Les **défis environnementaux et RSE deviennent également de plus en plus prégnants et structurent chaque jour davantage l'activité des distributeurs professionnels**, qu'il s'agisse de loi AGEC et les nouvelles REP qu'elle développe, la loi Climat & Résilience ou le déploiement des ZFE sur tout le territoire. Il existe aussi des synergies évidentes à consolider autour des enjeux liés au commerce BtoB et aux filières spécifiques qu'incarne la Fédération, tant en termes de dialogue social, de formation, d'attractivité des métiers que de problématiques fiscales ou juridiques. **Accroître la représentativité et la visibilité de la profession** auprès des pouvoirs publics et de l'écosystème pour insuffler une nouvelle dynamique est devenu un **enjeu primordial**, plus encore depuis la crise sanitaire de la Covid-19. Nos entreprises ont besoin d'une Fédération forte, représentative, dotée d'une véritable expertise et d'un collectif soudé et structurant.

### Quelles sont les principales missions de cette nouvelle organisation ?

COEDIS représente et défend les intérêts des **distributeurs professionnels d'équipements et solutions multi-énergies, électrique et sanitaire au sein de l'approvisionnement du bâtiment.** La Fédération promeut leur diversité, renforce son expertise et accompagne **l'évolution des métiers** qu'elle incarne, dans un contexte aux forts enjeux environnementaux et sociétaux. Telle est sa raison d'être.

Nous sommes certainement précurseurs. Et si le chemin a été plus long et sinueux que ce qu'avaient pu imaginer mes prédécesseurs, nous avons réussi à dépasser nos différences pour donner naissance à COEDIS. La Fédération est désormais l'acteur incontournable auprès de l'ensemble de la filière professionnelle ainsi que de l'environnement institutionnel pour représenter la distribution professionnelle multi-énergies, électrique et sanitaire au sein de l'approvisionnement du bâtiment.

## Enfin, pouvez-vous nous en dire plus sur les principaux engagements et services que COEDIS propose à ses adhérents ?

Parmi les engagements forts de COEDIS, il s'agira de **consolider le dialogue avec les acteurs de la filière** du second œuvre du bâtiment en renforçant sa présence dans les organisations de filière, comme la FIEEC, ou encore la CGF pour la défense du métier B2B et les pouvoirs publics pour co-construire des réponses à la hauteur des défis auxquels l'ensemble de la filière doit faire face.

COEDIS s'est par ailleurs organisé en **commissions** métiers spécifiques et thématiques, composées de professionnels experts du métier. Pour être présente au plus près de ses adhérents, la Fédération s'est dotée de **délégations régionales** et a développé un **Observatoire** de suivi détaillé et fiable de ses marchés. COEDIS soutient également de manière très opérationnelle ses adhérents dans **la digitalisation de leurs outils commerciaux** grâce à la plateforme d'échange de données Fab-Dis et la norme internationale de classification des produits techniques ETIM.

COEDIS bénéficie également des services de la Confédération des Distributeurs du Bâtiment et de l'Industrie, GEOD, pour compléter son expertise dans le domaine de l'environnement et de la RSE.

# coedis

Fédération des Distributeurs  
d'Équipements et Solutions  
Électriques, Génie Climatique & Sanitaires

## REPRÉSENTE



UN MARCHÉ  
DE 13 MILLIARDS D'EUROS



380  
ENTREPRISES



+ DE 4 000  
POINTS DE VENTE



37 500  
SALARIÉS

Représentative à hauteur de 85 % de ses marchés

### Ses adhérents

Groupes : *Descours & Cabaud, DSC, Martin Belaysoud, Pompac Développement, Rexel, Richardson, Sonepar.*

Groupements d'indépendants : *Algorel, Partedis, Siele et Socoda.*

Indépendants : *Ayor, Balitrand, BC Auvergne, CB Trading, K Telecom, HAC, Itesa, Lem 2000, Quincaillerie Aixoise, Matériel Electrique Roubaisien, Sicom et Van Marcke.*

## SURVEILLANCE DU MARCHÉ

### De nouveaux guides à l'attention des professionnels

#### Publication du Guide des alertes non alimentaires



Le Conseil National de la Consommation (CNC) avait préconisé la création d'un guide visant à **améliorer l'efficacité des procédures de retrait-rappel des produits industriels**. Il a pour objectif de permettre aux professionnels d'identifier les différentes étapes dans la gestion d'une alerte concernant un produit dangereux, **du signalement aux autorités de surveillance du marché jusqu'à l'information des consommateurs**.

Consultez le [Guide des alertes non-alimentaires](#)

#### Une nouvelle version du Guide Bleu

La Commission européenne a publié cet été la version révisée du Guide Bleu relatif à la mise en œuvre de la réglementation de l'Union européenne pour les produits 2022. Ce guide apporte de précieux **éclairages sur la réglementation de la libre circulation des marchandises** permettant de **garantir la sécurité des produits** mis sur le marché. Il aborde notamment les obligations des différents acteurs (fabricant, importateur, mandataire etc.) et le marquage CE. Cette version révisée prend en compte l'adoption d'un nouveau règlement (2019/1020) sur la surveillance du marché.

Consultez le Guide Bleu en ligne sur [eur-lex.europa.eu](http://eur-lex.europa.eu)

## DEVOIR DE VIGILANCE

### De nouvelles obligations pour les entreprises ?

La Commission européenne a adopté le 23 février 2022 sa proposition de directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité visant à favoriser un comportement durable et responsable tout au long de la chaîne de valeur.

Dans ce contexte, la FIEEC a organisé le 21 octobre 2022 une matinale d'échange avec la Direction Générale du Trésor, le Cabinet d'avocats Fieldfisher et des représentants d'industriels et de distributeurs.

Cet événement a été l'occasion de dresser un premier bilan de la loi française sur le devoir de vigilance en vigueur depuis 2017 en permettant notamment aux entreprises de partager

leur retour d'expérience. La participation de la DG Trésor a permis d'établir un panorama des nouvelles obligations issues de la proposition de la Commission européenne et d'identifier les points sensibles que la Fédération souhaite porter dans le cadre des négociations en cours sur le texte.

Le devoir de vigilance figure parmi les sujets de la feuille de route 2022/2023 de notre Fédération. Nos services suivent de près les travaux sur ce texte en partenariat étroit avec Orgalim et les organisations interprofessionnelles partenaires : MEDEF et CPME.



## INFORMATIONS JURIDIQUES DE LA FIEEC

Réservé  
Adhérents

La FIEEC met à disposition de ses adhérents 3 guides juridiques. Le premier volet « **Formalisme contractuel** » et le deuxième « **Relations contractuelles** » actualisés en juillet 2022 sont disponibles. Ils regroupent chacun une dizaine de fiches qui permettent de mieux appréhender les diverses réglementations en vigueur sur des thématiques ciblées, en rendant accessibles les informations utiles, des recommandations pratiques et des modèles de documents.

COMING SOON ! Le troisième volet « **Propriété intellectuelle** » sera disponible courant novembre.

Pour plus d'informations, contactez Julie Macaire, Directrice du Service Affaires juridiques de la FIEEC : [jmacaire@fieec.fr](mailto:jmacaire@fieec.fr)



# Emploi Formation

## Dossier

### RENCONTRES DE L'ATTRACTIVITÉ Comment recruter les futurs acteurs de la Tech ?

Avec la mondialisation de l'économie et donc de la concurrence, l'évolution technologique constante et les exigences croissantes des consommateurs, la **compétence** représente une **ressource essentielle des entreprises**.

Pour continuer à innover et répondre aux impératifs de transition énergétique et numérique, demeurer créative et satisfaire ses clients, l'entreprise doit se doter de collaborateurs qualifiés et agiles. Avec à la clé de nouveaux produits et services qui rendent possible de nouveaux usages en termes de santé, sécurité, digitalisation ou encore gestion de l'énergie. Cette **bataille des talents** est plus que jamais centrale pour le devenir des entreprises, mais aussi pour le bien-être des hommes et des femmes qui y travaillent, et l'avenir de notre jeunesse.

Or malgré un besoin croissant en main d'œuvre, qui concerne autant les profils d'ingénieurs que de techniciens, notre secteur rencontre des **difficultés pour trouver et recruter** les compétences requises.

Pour relever ces défis majeurs, la FIEEC a choisi de rassembler le **7 juillet 2022** de nombreux intervenants de haut niveau de la filière électrotechnologique à l'occasion de ses **Rencontres de l'Attractivité**. Ensemble, ils ont partagé leur expertise et détaillé leur démarche pour **recruter les futurs acteurs de la Tech**. Un défi de taille qui a été rappelé dès l'ouverture du colloque par le président de la FIEEC, Laurent Tardif : *« Pour mettre en œuvre nos transitions numérique et écologique, nos industries seront en première ligne, et pour ça, elles auront besoin de plus de femmes, plus d'hommes et plus de compétences ! »*.





## LA FIEEC S'ENGAGE EN FAVEUR DE L'ATTRACTIVITÉ & DE LA COMPÉTITIVITÉ DE SES ENTREPRISES !

**Laurent Tardif a fait de l'attractivité l'une des priorités de sa mandature.**



Laurent TARDIF lors des Rencontres de l'attractivité.

« Le choix d'organiser les Rencontres de l'Attractivité s'est avéré assez naturel tant cette **problématique concerne l'immense majorité de nos industries**. Nos membres et les industriels que nous représentons sont nombreux à s'en préoccuper, c'est pourquoi la FIEEC en a fait l'une de ses priorités pour aider à identifier les talents de demain dans nos entreprises !

Pour mettre en œuvre les deux transitions majeures des décennies à venir, la **transition énergétique** et la **transition numérique**, nos industries vont être en première ligne. A court terme, nous avons déjà des besoins importants, en ressources comme les matières premières par exemple, **et en compétences**. A long terme, nous savons que ces besoins seront grandissants.

Nous ne sommes pas inquiets par rapport aux **nombreuses opportunités** qui se présentent à nous ; les transitions énergétiques et numériques impliqueront des investissements majeurs, et donc logiquement des **commandes et des chantiers croissants pour nos industries** pendant les 30 ou 40 années à venir.

“

**L'attractivité de nos entreprises est une condition essentielle à la mise en œuvre des transitions énergétique et numérique**

“

**Nos industries vont être en première ligne**

“

**Il s'agit d'un enjeu d'intérêt général à l'échelle de notre pays**

Mais pour les livrer et mettre en œuvre ces transitions, il nous faudra **encore davantage de compétences** et de ressources humaines. Il s'agit d'un enjeu d'intérêt général à l'échelle de notre pays. L'attractivité de nos entreprises, leur capacité à recruter les futurs talents, est une condition essentielle à la mise en œuvre de ces transitions, qui ne se feront pas sans nous. Le recrutement devient donc central :

il y a une **volatilité des salariés** dans tous les domaines, une **relation à l'emploi qui évolue**. Le Covid a transformé la société et donc la vie au travail, tout autant que la vie familiale. Il faut désormais aller chercher les collaborateurs, et ce, sans perdre ceux qui sont déjà chez nous.

Je dis bien plus d'hommes ET de femmes, car nous sommes convaincus à la FIEEC de la **nécessité d'aller vers une meilleure représentation de la parité** dans nos entreprises, **mais aussi de la diversité**, au sens large du terme. Pas uniquement parce que ce serait à la mode, mais parce que nous sommes à la fois des personnes responsables et que nous y voyons aussi des opportunités d'être encore plus créatifs et efficaces ! »

**Isabelle ROME**, ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, **a ouvert ces Rencontres autour des enjeux de féminisation de nos filières.**

Comment accepter que les femmes ne constituent que 20% des comités de direction des entreprises ? Comment accepter que seulement 30% des nouvelles entreprises soient créées par des femmes ? Comment accepter que seulement 12% des créateurs de start-up de la tech soient des créatrices ? Sans parler des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes de l'ordre de 15%, à compétences et responsabilités équivalentes ?

Ces injustices du quotidien, toutes cumulées, créent une injustice de fait que nous avons collectivement le devoir d'enrayer.

(...) Au-delà des quotas instaurés dans les instances dirigeantes des entreprises, la loi Rixain-Castaner a créé un index de l'égalité dans l'enseignement supérieur dans le but de **lutter contre les biais de genre dans les choix professionnels**. En d'autres termes, il s'agit de **féminiser des**

**filières où les femmes sont jusqu'ici trop peu nombreuses** en créant un véritable vivier qui pourra ensuite venir grossir les effectifs de nos entreprises. Car les femmes ne représentent que **26% des promotions des écoles d'ingénieurs**, contre 70% des promotions en licences de lettres. Et derrière ce déterminisme de genre, il y a un véritable **enjeu de perte de talents**.

“  
**Ce combat pour l'égalité commence dès l'école**

Alors que les filières scientifiques sont déjà, et plus encore demain, pourvoyeuses des emplois d'avenir, les **femmes ne peuvent demeurer à la périphérie de la révolution technologique**, et ce d'autant plus que les métiers en tension y sont légion. (...)

Parce qu'il doit être mené dans les mentalités, **ce combat pour l'égalité commence dès l'école**. Et se poursuit au sein des entreprises qui sont au cœur de toutes les mutations de notre temps. A n'en pas douter, **ce sont les entreprises citoyennes**, les entreprises responsables **qui - demain - seront les plus performantes et les plus attractives**. Et demain se construit « aujourd'hui » !

« Les corps intermédiaires jouent un double rôle de pacificateur des passions et de catalyseur du changement. »



“

**Le talent et les compétences n'ont pas de genre, mais les inégalités se déclinent encore au féminin**

“

**Les femmes ne représentent que 26% des promotions des écoles d'ingénieurs**

“

**Ce sont les entreprises citoyennes [...] qui - demain - seront les plus performantes et les plus attractives**



## Les intervenants des Rencontres de l'Attractivité



**CHRISTEL HEYDEMANN**  
Directrice Générale d'Orange



**DORIS BIRKHOFFER**  
Présidente  
de Siemens France



**KARIMA CHERIFI**  
DRH de Nexans France



**LAURENT TARDIF**  
Président de la FIEEC  
Président de la Région Europe  
du Sud de Prysmian Group



**FRÉDÉRIQUE LE GRÈVÈS**  
PDG de STMicroelectronics  
France



**FLORENCE ROPION**  
Présidente de l'AFNUM  
Vice-présidente & General  
Manager Channel France de  
Dell Technologies



**MARIE-SOPHIE PAWLAK**  
Présidente de l'association  
Elles Bougent



**DOMINIQUE CARLAC'H**  
Porte-Parole et  
Vice-présidente du MEDEF



**HUBERT MONGON**  
Délégué Général  
de l'UIMM

## Extraits

« Nous avons besoin de milliers de personnes en ingénierie, en cybersécurité et data science mais finalement aussi des commerciaux, qui connaissent nos sujets. » **Florence Ropion**, présidente de l'AFNUM, vice-présidente & déléguée générale France de Dell Technologies

L'action dont Florence Ropion est la plus fière : « Le mentoring auprès des jeunes ! Et prendre des risques, avec des profils uniques, qui nous apportent quelque chose de plus et dont la carrière se développe : il faut élargir l'horizon du recrutement. »

« Il est importante de mettre en avant les challenges technologiques et humains que l'on a dans ces métiers » **Christel Heydemann**, Directrice générale d'Orange



« Il faut proposer à nos salariés de participer à la 4e révolution industrielle pour trouver et bâtir les solutions aux grands défis de notre époque »

**Dominique Carlac'h**, porte-parole et vice-présidente du MEDEF



**Marie-Sophie Pawlak**, Présidente Fondatrice de l'association Elles bougent, présente le Challenge Innovatech : « une lycéenne et une ingénieure se rencontrent le matin, et le soir, elles « pitchent » leur innovation technologique. C'est une immersion totale dans le monde de l'industrie. »

« Quand je reçois un candidat, je ne lui demande pas d'où il vient, je lui demande où il veut aller et comment il se projette, comment il veut contribuer à l'entreprise »

**Hubert Mongon**, Délégué général de l'UIMM

# Numérique

## COMITÉ DE FILIÈRE INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

### Une séance plénière de rentrée réussie !

Le 15 septembre 2022, le Comité Stratégique de Filière (CSF) « Infrastructures Numériques »<sup>1</sup> a organisé sa séance plénière de rentrée avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes en présence des 4 syndicats fondateurs<sup>2</sup> autour des **bénéfices de la 5G pour les territoires** et des enjeux de transition écologique dans les **projets de « territoires connectés et durables »**. A cette occasion, des démonstrations proposées par DIWII, Orange 5G Lab. et SWARM ont permis d'illustrer les innovations et nouveaux cas d'usages offerts par la 5G.

La première table ronde portait plus spécifiquement sur **l'apport de la 5G** pour la **relocalisation industrielle dans les territoires**. Les participants ont eu l'occasion de se pencher sur sa **valeur** en termes d'**usages** et d'**applications industriels** qui vont pouvoir être développés. La seconde

table ronde était consacrée aux **projets de territoires connectés et durables** au service de l'innovation écologique, en ce qu'ils marquent le point de convergence entre la transition écologique et la transition numérique.

Cette journée d'échanges a également été l'occasion d'évoquer le **futur du Comité Stratégique de Filière**, dont le contrat arrive à son terme fin 2022. La majorité des actions prévues dans ce contrat ont pu être réalisées et le CSF « Infrastructures Numériques » souhaite désormais **consolider les projets existants** tout en amplifiant les travaux liés aux **compétences d'avenir**, à **l'environnement**, à **la recherche**, à **l'innovation** et les grandes transitions technologiques.



## PROTECTION DU CONSOMMATEUR

### La garantie légale de conformité s'étend au numérique

Le décret relatif à la garantie légale de conformité pour les biens, les contenus numériques et les services numériques a été publié au Journal Officiel le 30 juin 2022, pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Ce décret crée notamment une garantie légale de conformité pour la **fourniture de contenus numériques et de services numériques**. Il vient également déterminer les informations relatives aux garanties légales, en particulier la **garantie légale de conformité** et la **garantie des vices cachés**, qui doivent être contenues dans un encadré aux conditions générales du professionnel.

Des précisions étaient aussi très attendues concernant les modalités d'information du consommateur sur les **misés à jour logicielles** des biens comportant des éléments numériques.

*Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le Bulletin juridique de la FIEEC de septembre 2022 accessible auprès de Julie Macaire, Directrice du Service Affaires juridiques de la FIEEC – [jmacaire@fieec.fr](mailto:jmacaire@fieec.fr)*



<sup>1</sup> Qui regroupe l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème des infrastructures numériques.

<sup>2</sup> Alliance Française des Industries du Numérique (AFNUM), Fédération Française des Télécoms (FFT), Syndicat professionnels des fabricants de fils et de câbles électriques et de communication (SYCABEL) et InfraNum.



## SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

### Le numérique s'engage pour la planète



L'AFNUM, membre du collectif Convergences Numériques<sup>3</sup>, a répondu présente à l'appel du gouvernement pour répondre à l'urgence de sobriété énergétique. Une liste de mesures et recommandations a ainsi été publiée, pour contribuer à atteindre l'objectif annoncé par le Président de la République de **réduire de 10% la consommation d'énergie d'ici fin 2023**<sup>4</sup>. Le **secteur du numérique** a donc pris ses **responsabilités** afin de **réduire certaines consommations électriques des infrastructures et équipements numériques lors des pics de demande**.

De surcroît, Convergences numériques lance un appel à toutes les entreprises offreuses de solutions pour réduire la consommation d'énergie cet hiver de tous les secteurs économiques. En effet, le **numérique** constitue **l'un des principaux leviers** pour contribuer positivement et fortement à la sobriété énergétique des autres secteurs.

Startups, TPE, PME, ETI et grands groupes peuvent dès à présent rejoindre l'annuaire de la plateforme Planet Tech'Care qui sera présenté au gouvernement pour **aider l'ensemble de nos entreprises à contribuer aux efforts collectifs de réduction de la consommation énergétique dans ce contexte inédit**.

Les recommandations sont réparties autour de trois volets :

- Les **moyens généraux des entreprises** : suivi et pilotage de la consommation, éco-gestes dans les bureaux, régulation des chauffages et climatisation,
- La **gestion des systèmes d'information** pour inciter les DSI à optimiser l'utilisation des parcs informatiques,
- La **sensibilisation et l'implication des collaborateurs** sur les enjeux climatiques, énergétiques et de sobriété numérique, pour servir à long termes les objectifs de sobriété.



<sup>3</sup> Convergences Numériques est un collectif créé en 2021 qui rassemble 12 organisations et associations professionnelles de l'écosystème numérique français, mobilisée pour porter la voix du numérique auprès des pouvoirs publics et de faire converger les enjeux.

<sup>4</sup> par rapport à la consommation de l'année 2019



# Bâtiment

## MÉDIATION & ASSISES DU BTP La FIEEC solidaire de la filière Bâtiment



Afin que cette filière franchisse le cap de la **crise inflationniste actuelle**, plusieurs fédérations dont la FIEEC se sont engagées aux côtés de l'État à respecter de bonnes pratiques contractuelles et commerciales. Depuis un an, **notre Fédération** est impliquée dans les **travaux lancés au sein du Comité de filière BTP** présidé par le Médiateur des entreprises pour faire face aux **difficultés d'approvisionnement** en matières premières, fournitures, équipements et matériaux de construction.

## SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE Les éco-gestes en un clic

Les industriels d'IGNES s'engagent et appellent **l'ensemble de la filière électrique et numérique du bâtiment** (distributeurs, professionnels du bâtiment...) à se mobiliser pour le **déploiement d'un système de pilotage connecté dans les logements** de tous les Français d'ici 2030. Au sein d'une tribune publiée dans le quotidien Les Échos en septembre 2022, ils ont souhaité rappeler aux Français qu'il est possible d'agir concrètement pour consommer mieux, grâce à des **éco-gestes** qui peuvent être réalisés **sur smartphone** grâce à des applications mobiles, en un clic. Un thermostat programmable permet en effet de réaliser jusqu'à 15 % d'économies d'énergie, selon l'ADEME. Et un thermostat connecté peut même favoriser jusqu'à 30 % d'économies.

Au-delà de cette pédagogie, les entreprises ont aussi décidé de **s'engager collectivement pour aider les Français à préparer l'hiver et à réduire leur facture**, sans bouleverser leur quotidien. Pour cela, ils sont prêts à prendre **plusieurs initiatives** :

- Contribuer à **équiper en système de pilotage connecté** les 37 millions de logements d'ici 2030,
- Tripler leur **capacité de production** d'ici 2024,
- Mobiliser leurs réseaux de professionnels du bâtiment (100 000 électriciens et chauffagistes),

Ces travaux ont abouti à l'élaboration d'une **Déclaration de la filière « Bâtiment et Travaux Publics »** signée en juillet par le président de la FIEEC Laurent Tardif, et de nombreux acteurs, sous l'égide de **Bruno Le Maire**, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et de **Olivia Grégoire**, ministre déléguée chargée des PME, du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

Dans le prolongement de ces travaux, le ministre Bruno Le Maire a lancé les **Assises du BTP** destinées à aborder plusieurs enjeux majeurs parmi lesquels la recherche d'un équilibre économique tout au long de la chaîne de valeur, d'une simplification administrative, de réponses au défi de la transition écologique et du soutien à la formation/innovation. Le 22 septembre 2022, les présidents de Fédération ont donc été invités par les ministères concernés à un point d'étape pour présenter les premières mesures prises en faveur du secteur.

Retrouvez l'article complet en [page 22](#).



- Fournir aux Accompagnateurs Rénov' des **supports de formation** aux systèmes de pilotage connecté,
- Finaliser l'**intégration du signal EcoWatt** dans leurs applications smartphone pour mobiliser les Français.

Enfin, avec l'Union Française de l'Électricité (UFE), IGNES **appelle les pouvoirs publics à proposer des mesures incitatives concrètes** pour aider les ménages à s'équiper en système de pilotage connecté :

- **Crédit d'impôt à la Transition énergétique (CITE)** ou **MaPrimeRénov'** pour les propriétaires et locataires,
- « **Chèque équipement** » pour les ménages plus modestes,
- Lors de **l'inspection obligatoire des systèmes de chauffage et de climatisation** :

> A très court terme : élargir l'inspection obligatoire des systèmes de chauffage et climatisation à la vérification de l'équipement de pilotage pour tous les systèmes évoqués dans le décret du 28 juillet 2020,

> A moyen terme : assurer une base réglementaire obligatoire aux systèmes de pilotage connecté dans les bâtiments résidentiels à horizon 2025 pour les logements neufs et 2030 pour les logements existants.

## FILIERE REP DES PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT

### Clap de fin pour le dispositif réglementaire de la filière



Très attendue par les acteurs et les élus, la mise en œuvre de la filière de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) débutera progressivement **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**.

Si le décret relatif au périmètre de la filière a été publié en décembre 2021, l'arrêté portant cahier des charges d'agrément pour les futurs éco-organismes a quant à lui été publié en juin 2022. Ce texte vient préciser les modalités de mise en œuvre de la filière et détaille les obligations spécifiques aux éco-organismes, aux systèmes individuels ainsi qu'à l'organisme coordonnateur. Afin d'assurer une concurrence de marché loyale entre les acteurs, un arrêté permettant de définir les produits soumis à cette REP devrait être publié par les pouvoirs publics.

Pour les éco-organismes, le texte précise ainsi les modalités et objectifs de collecte et de valorisation des déchets issus de PMCB, mais également leurs obligations en termes d'éco-conception, de réemploi & réutilisation, d'information et de communication ainsi que de coordination entre éco-organismes. Il précise par ailleurs les modalités de mise en œuvre progressive de la filière.

Le dispositif réglementaire étant désormais complet, les éco-organismes ont pu déposer leurs dossiers de candidatures auprès des pouvoirs publics. **Quatre structures se sont positionnées** et ont déposé un dossier de demandes d'agrément : Valobat, Valdelia, Eco-mobilier et Ecominero.

Ces dossiers ont été examinés par les pouvoirs publics et la Commission des Filières REP (CIFREP) fin septembre / début octobre. A l'heure du bouclage de notre magazine, deux arrêtés d'agrément ont été publiés pour les sociétés Valobat. Les deux autres structures ont reçu un avis favorable de la CIFREP mais leurs arrêtés n'ont pas été publiés.



Lors des Assises du Bâtiment du 22 septembre, le ministre de l'Économie et des Finances Bruno Lemaire a annoncé deux mesures spécifiques à la mise en œuvre de la filière REP PMCB dans un contexte d'augmentation des prix des matériaux, de difficultés d'approvisionnement des entreprises et de volonté du Gouvernement d'accompagner le secteur dans sa transition écologique :

- **La publicité obligatoire et rapide du montant d'éco-contributions payées pour les entreprises dans le cadre de la filière REP.** Cette mesure vise à donner de la visibilité aux entreprises. Les éco-organismes de la filière REP PMCB n'ayant pas encore été agréés, les montants des contributions que devraient verser les entreprises pour répondre à leurs obligations ne sont pas encore connus. Il faut noter qu'une fois en place, la filière REP PMCB devrait représenter des montants conséquents proches du million d'€.
- **La mise en place d'une période de tolérance de 4 mois pour la mise en conformité des petites entreprises à la REP** (sensibilisation pédagogique plutôt que sanction). La mise en œuvre de la filière REP PMCB est en cours, mais le dispositif opérationnel ne sera sans doute achevé que tardivement par rapport à la date d'entrée en vigueur prévue par la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette mesure vise donc à permettre à la filière de se lancer tout en laissant aux entreprises un délai pour se conformer à leurs nouvelles obligations.

## FEUILLE DE ROUTE

### Décarbonation de la filière bâtiment

La concertation territoriale sur la feuille de route de décarbonation de la filière Bâtiment a été lancée le 30 septembre 2022 par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires et le ministère de la transition énergétique à l'occasion de l'AG du Plan bâtiment durable. Les réflexions et les leviers d'actions identifiés par le Groupe de travail piloté par la FIEEC et la FPI ont été présentés. Ils concernent la phase d'exploitation et d'usage des bâtiments. Alors qu'environ 67% des émissions de CO<sub>2</sub> du bâtiment proviennent de la phase d'utilisation, **la feuille de route doit permettre d'éclairer les différents leviers** aux différentes étapes : construction, rénovation, usage pour permettre une exploitation sobre et bas carbone de ces bâtiments.



## DÉCARBONATION DU BÂTIMENT

### Bientôt les propositions pour la Stratégie Française sur l'Énergie et le Climat

Le gouvernement a engagé à l'automne 2021 les travaux d'élaboration de la **future Stratégie Française sur l'Énergie et le Climat** (SFEC), véritable outil de planification de la décarbonation profonde et systémique de notre société au regard de l'urgence climatique.

Ces travaux sont le fruit d'une concertation renforcée entre le grand public, les experts sectoriels, les collectivités territoriales et les acteurs économiques. **A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**, chaque secteur fortement émetteur de gaz à effet de serre (GES) devra se doter d'une **feuille de route**, établie conjointement par les représentants des filières économiques, le gouvernement et les représentants des collectivités territoriales.

Par lettre de mission du 10 mai 2022, ex ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, et l'ex ministre déléguée chargée du Logement, Emmanuelle Wargon, avaient chargé le Plan Bâtiment Durable de co-présider le Comité de pilotage de la Feuille de route « Décarbonation de la chaîne de valeur cycle de vie du bâtiment ». Il réunit l'ensemble des acteurs du secteur tout au long de l'année 2022. Cette feuille de route contribuera à alimenter la future SFEC ainsi que les dispositifs d'accompagnement de la transition écologique, tels que le plan France 2030. Ces travaux ont débuté fin avril autour de quatre groupes de travail thématiques : composants des ouvrages ; construction neuve ; rénovation du parc existant ; **exploitation et usage des bâtiments dans leur environnement**, encadré par la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI) et la FIEEC.

Sur ce dernier volet, les leviers de décarbonation identifiés concernent notamment le développement d'une culture de l'exploitation et de l'usage sobre et bas carbone des bâtiments ainsi que le développement de conditions techniques et opérationnelles adéquates incluant la flexibilité des usages. Ils devront être déclinés en mesures précises, distinguant les freins et les conditions de succès.

Début 2023, ces mesures seront donc proposées au gouvernement pour alimenter la SFEC et la future loi Energie Climat.

## SILVER ECONOMIE

### Toute la Filière se mobilise autour du lancement de MaPrimeAdapt'

ENSEMBLE  
**ignes**  
DONNONS VIE  
AU BÂTIMENT

En présence d'Olivier Klein, ministre délégué chargé de la Ville et du Logement, un colloque sur le dispositif d'adaptation des logements des seniors MaPrimeAdapt' s'est tenu le 11 octobre 2022. Organisé par la Filière Silver Économie autour de personnalités majeures du secteur du bâtiment et de la santé, il a réuni plus d'une centaine de participants dont Coédis et la Fédération des Ascenseurs.

A cette occasion, le ministre a confirmé la mise en place d'une aide MaPrimeAdapt' dès 2024 pour accompagner les seniors dans le maintien à domicile. Cette mesure est plébiscitée par plus de 85 % d'entre eux.

Anne-Sophie Perrissin-Fabert, déléguée générale d'IGNES est intervenue au côté des professionnels du bâtiment, Olivier Salleron, président de la FFB, Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB et François Brossette, vice-président de la FFIE, pour rappeler la nécessité de définir des standards de qualité des solutions numériques et domotiques pour valoriser les travaux de professionnels qualifiés.





# Développement durable

## FINANCE DURABLE

### TAXONOMIE

#### Vers la fin des travaux de la 1<sup>ère</sup> plateforme Finance durable européenne et lancement de la plateforme 2.0

Le mandat de la première plateforme Finance durable européenne arrive à sa fin après une prolongation jusqu'à fin octobre pour achever les travaux en cours.

Ainsi, le 11 octobre dernier deux rapports **conduits par la plateforme ont été publiés** :

Le [rapport sur les Minimum safeguards](#) " fournit des conseils aux entreprises, aux investisseurs et aux auditeurs sur la manière dont ils pourraient évaluer leur conformité à l'obligation de mettre en œuvre des garanties minimales conformément au règlement sur la taxonomie.

[Le rapport](#) et son annexe contiennent un aperçu détaillé de la première phase de mise en œuvre de la taxonomie et comprend

des recommandations spécifiques pour des ajustements ciblés afin d'améliorer la facilité d'utilisation de la taxonomie et la cohérence du cadre plus large de la finance durable.

D'autre part, le **12 octobre 2022, la plateforme Finance Durable Européenne tenait sa 25<sup>ème</sup> réunion plénière dont l'objectif était de faire le point sur** les différents travaux menés par les experts au sein des groupes de travail au cours de l'été et notamment ceux relatifs aux activités habilitantes, sujet d'intérêt majeur pour les industries de la FIEEC.

Un projet de rapport reprenant ces propositions devrait être rendu public prochainement. Pour mémoire, Orgalim est membre de

cette plateforme et la FIEEC était représentée au sein du groupe de travail de sur les activités habilitantes par Esther Finidori (Schneider Electric).

La Commission européenne a par ailleurs lancé un **appel à candidatures ce même 12 octobre afin de constituer la prochaine plateforme sur la finance durable, également appelée plateforme 2.0**. Cette Plateforme 2.0 devrait être composée de 35 membres permanents (au lieu de 57 actuellement) dont 28 sélectionnés par le biais de l'appel à candidatures. Elle s'attachera à compléter le cadre de la taxonomie existante, à en assurer l'utilisation et à surveiller les flux de capitaux. Son mandat sera précisé par la Commission.



## CLIMAT

### MÉCANISME D'AJUSTEMENT CARBONE AUX FRONTIÈRES DE L'UNION EUROPÉENNE

#### La FIEEC mobilisée pour faire entendre la voix de son industrie aval

Après un vote du Parlement européen le 22 juin 2022 sur le projet de règlement relatif au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux frontières (MACF), le trilogue qui commence entre la Commission européenne, le Conseil et le Parlement doit permettre de statuer sur des points de divergence parmi lesquelles la question de la **compétitivité des industries avales** et notamment celles fortement utilisatrices d'acier et d'aluminium.

Alors que le Parlement européen établit clairement que les risques de contournement du dispositif se reportent sur l'industrie aval, il demande à la Commission européenne d'**analyser les effets du MACF** et de **proposer une extension du périmètre** aux produits contenant une part importante de matières soumises aux MACF.

La FIEEC **salue cette avancée** mais estime que le report de cette éventualité à 3 ans après l'adoption du règlement ne permet pas de sécuriser les industriels dans les investissements qu'ils pourraient être amenés à faire sur cette période. En outre, la FIEEC reste très **inquiète quant aux conséquences pour les activités à l'export**, aucune solution n'étant proposée, et sur la **capacité de l'Union européenne de contrôler** les déclarations de contenu carbone des produits qui seront importés.

## ÉCONOMIE CIRCULAIRE

### EMBALLAGES PLASTIQUES

#### Réemploi des emballages dès 2023

En parallèle de la stratégie 3R relative aux objectifs de Réduction, Réemploi et Recyclage des emballages en plastique à usage unique, le gouvernement a publié un décret d'application de la loi AGEC imposant aux entreprises ayant un **chiffre d'affaires annuel supérieur à 50 millions d'euros de mettre 5% d'emballages réemployés** sur le marché chaque année. L'échéance est **reportée à 2025** pour les entreprises déclarant un chiffre d'affaires annuel compris entre 20 et 50 millions d'euros et à **2026** pour celles déclarant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 20 millions d'euros.

Les **modalités pratiques** de comptabilisation sont **encore inconnues** et en cours d'élaboration par l'ADEME. A noter qu'une analyse des marges de progression est également en cours sans que le décret ne prévoit de moduler les objectifs individuels en conséquence. Des **exemptions** sont en revanche possibles en cas d'interdiction réglementaires spécifiques à la **santé** ou la **sécurité des consommateurs**.

Le réemploi des emballages sera sans doute un dossier à suivre lors de la **révision de la directive sur les emballages et les déchets d'emballages** qui, dans sa version en vigueur, ne prévoit que des dispositions sur la ré-employabilité sans fixer d'exigence de réemploi.

## INDICE DE RÉPARABILITÉ

### De nouveaux équipements électriques et électroniques bientôt concernés

Après les cinq premières catégories de produits soumises à l'Indice de Réparabilité début 2022, six nouvelles catégories d'équipements électriques et électroniques disposeront de cette information dès le 4 novembre 2022:

- Les aspirateurs filaires,
- les aspirateurs non filaires,
- les aspirateurs robots,
- les lave-linges ménagers à chargement par le dessus,
- les lave-vaisselles ménagers,
- les nettoyeurs à haute pression.

## INFORMATION DU CONSOMMATEUR

### Des exigences environnementales encore peu claires

À partir du **1er janvier 2023**, les entreprises qui mettent sur le marché national **plus de 25 000 unités de produits générateurs de déchets** à destination des ménages et qui réalisent **plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires** devront fournir une **information sur les qualités et caractéristiques environnementales de ces produits**, de leurs emballages et de leurs notices et manuels d'utilisation.



Cette obligation sera **progressivement étendue en 2024 et 2025**, par paliers décroissants de chiffre d'affaires. Les caractéristiques environnementales des produits attendues sont les suivantes :

- Indice de réparabilité
- Compostabilité
- Incorporation de matières recyclées
- Emploi de ressources renouvelables
- Recyclabilité
- Réemploi
- Présence de métaux précieux
- Présence de terres rares
- Présence de substances dangereuses
- Et pour les produits textiles la traçabilité et la présence de microfibres plastiques

Pour chaque produit concerné, le producteur ou importateur remplira la « fiche produit relative aux qualités et caractéristiques environnementales » sur un site internet dédié pour en favoriser l'accès par le consommateur.

La publication d'un document FAQ est attendue pour préciser les exigences de mise en œuvre de ce texte, dont l'absence de définitions précises et de méthodologies de calcul inquiète les entreprises à moins de 3 mois de son entrée en vigueur.

## COMMANDE PUBLIQUE

### Vers des achats publics plus écologiques et équitables

L'Observatoire Économique de la Commande Publique (OECF) a publié le 13 septembre une **nouvelle version du guide** visant à accompagner les acheteurs publics vers une **prise en compte plus ambitieuse des considérations sociales et écologiques** dans leurs achats publics. Cette version vient compléter celle de 2018 qui portait principalement sur l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Ce guide est un **outil d'accompagnement** pour se préparer à **l'intégration de considérations sociales** liées aux obligations de la loi Climat et Résilience, d'ici 2026 au plus tard pour les marchés d'un montant supérieur aux seuils européens. Il s'inscrit également dans le cadre du **Plan National pour des Achats Durables (PNAD) 2022-2025** porté par le Commissariat général au Développement durable et qui vise l'intégration obligatoire d'une **dimension environnementale et sociale dans tous les contrats de la commande publique d'ici trois ans** pour opérer la transition vers une économie plus verte, sociale et solidaire.

L'objectif est clair : 100% des contrats de la commande publique devront avoir une considération environnementale d'ici 2025.





## ADHÉRENTS

## La lettre Environnement de la FIEEC

Réservé  
Adhérents


**FIEEC**  
Fédération des Industries Électriques, Electroniques et de Communication

**LETTRÉ ENVIRONNEMENT**  
La veille «environnement et développement durable»  
de la Fédération des Industries Électriques, Electroniques et de Communication

COMPILATION DES INFOS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

**GRANDS THÈMES**  
Économie circulaire  
Filières REP  
Produits et emballages  
Déchets et prévention des déchets  
Énergie  
Substances  
Marchés publics

**SOMMAIRE**

Lettre Environnement  
2<sup>e</sup> trimestre 2022

**Economie circulaire | 4**

**L'économie circulaire dans les territoires: un référentiel proposé par l'ADEME**

L'ADEME et ses partenaires (représentants du ministère de la transition écologique, collectivités locales, professionnels du secteur des déchets des associations) proposent un dispositif à destination des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : le **référentiel économie circulaire**. Cet outil est central pour le volet Economie circulaire du programme Territoire engagé Transition écologique. Il a trois objectifs :

1. Réaliser un état des lieux des actions menées en faveur d'une politique d'économie circulaire et identifier des lacunes à combler
2. Alimenter une stratégie et définir un plan d'actions associé
3. Suivre dans le temps et mesurer les résultats obtenus dans l'objectif d'un progrès et d'une amélioration continue

Afin de bien aborder toutes les facettes de la démarche économie circulaire, ce référentiel se compose de **cinq axes** et 21 orientations. Les cinq axes sont :

- **La définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire** (définir une stratégie de la politique économie circulaire et assurer un portage politique fort, développer une démarche transversale avec l'ensemble des politiques de la collectivité, suivre, évaluer et améliorer le déploiement de la politique)
- **Le développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets** (disposer d'un programme de prévention des déchets, améliorer l'efficacité du système de collecte, améliorer la valorisation des déchets, réduire les impacts de la gestion des déchets, créer un lien avec les acteurs économiques et des dynamiques territoriales)
- **Le déploiement d'une économie circulaire dans les territoires** (identifier et développer des filières à enjeu en lien avec l'économie circulaire sur le territoire, développer la consommation responsable, développer une offre responsable en favorisant l'écoconception, soutenir et accompagner les

projets d'écologie industrielle et territoriale, soutenir et accompagner la recherche, l'innovation et l'expérimentation)

- **Les outils financiers du changement de comportement** (mettre en place un financement du Service qui encourage l'adhésion aux pratiques de l'économie circulaire, promouvoir et mettre en place des outils financiers en faveur de l'économie circulaire à destination des autres acteurs du territoire)
- **La coopération et engagement** (mobilisation du grand public et des associations, coordination des actions en lien avec les collectivités INFRAS, mobilisation des acteurs économiques)

Après une phase pilote réalisée par l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté avec huit collectivités volontaires, l'ADEME estime que la première année, une aide extérieure est nécessaire pour bien utiliser le référentiel et mettre en place l'organisation de travail en inter services nécessaire au sein des collectivités.

**Texte de référence :**  
[Accompagnement de 8 collectivités autour de l'utilisation du référentiel économie circulaire - La librairie ADEME](#)

**Une obligation de proportion minimale d'emballages réemployés à mettre sur le marché annuellement**

Le décret pris en application des articles 9 et 67 de la loi AGECL relatif à la proportion minimale d'emballages réemployés à mettre sur le marché annuellement a été publié le 8 avril 2022.

Ce décret précise la définition d'un emballage réemployé et instaure une trajectoire progressive de 2022 à 2027 pour cette proportion que chaque metteur en marché doit respecter.

**Est soumise à l'obligation** toute personne qui, à titre professionnel, emballage ou fait emballer ses produits en vue de leur mise sur le marché, tout importateur dont les produits sont commercialisés dans des emballages ou, si le producteur ou l'importateur ne peuvent être identifiés, la

Chaque trimestre la FIEEC met à disposition de ses adhérents une Lettre Environnement, résultat d'un travail de veille réglementaire sur les sujets clés pour nos industries dans les domaines de l'Environnement et du Développement durable.

COMING SOON ! La prochaine Lettre - à paraître en décembre 2022 - reviendra entre autres sur les dernières actualités relatives à la taxonomie, au pack Économie circulaire et aux emballages.

Disponible sur demande par mail à Oriane Mouret : [omouret@fieec.fr](mailto:omouret@fieec.fr)

# Électronique

## COMITÉ ÉLECTROTECHNIQUE FRANÇAIS

### La FIEEC s'invite dans la nouvelle gouvernance



Emmanuel Petit (Legrand) - Jacques Levet (FIEEC) - Carine Glas (Schneider Electric)  
Frédéric Vaillant (Schneider Electric) - Philippe Tailhades (GIMELEC)

A l'occasion de la réunion générale du Comité Électrotechnique Français (CEF) qui s'est tenue le 13 mai 2022, de nouveaux représentants des constructeurs du secteur électrotechnique de la FIEEC et ses adhérents ont été élus au sein de la gouvernance.

## ALLIANCE ÉLECTRONIQUE

### De nouvelles dynamiques d'action



Dans le contexte post-covid, marqué par les difficultés d'approvisionnements, les fortes dépendances en matières premières et plus récemment la crise de l'énergie, Acsiel a décidé de **renforcer ses actions auprès de ses adhérents** pour répondre toujours mieux à leurs besoins et attentes.

En interne, **deux nouvelles commissions** « Innovation » et « Formation » ont été créées et l'équipe de permanents s'est renforcée avec l'arrivée d'une **nouvelle responsable communication**, en la personne de Véronique Cirédeck. En externe, des **rencontres** ont été initiées au cours des derniers mois avec le Groupement des entreprises de la filière électronumérique française (GIMELEC), la Fédération des industries des équipements pour véhicules (FIEV), le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS) et la Plateforme automobile (PFA) pour échanger sur les **attentes des filières amont** vis-à-vis de la filière électronique, notamment face aux nouveaux défis pour leurs supply chain, mais également sur les **coopérations** possibles en matière de recrutement de compétences.

Concernant la **formation initiale**, en étroite collaboration avec le groupement d'intérêt public pour la Coordination Nationale de la Formation en Microélectronique et en nanotechnologies (GIP-CNFM), Acsiel s'implique dans la **sensibilisation des jeunes** - notamment des filles - aux débouchés qu'offre la filière l'électronique. Des travaux sont engagés avec l'Éducation Nationale pour assurer la refonte des programmes BAC pro et BTS Systèmes Numériques afin d'y inclure les bases de l'électronique.

Prochaine échéance ? La **Journée Technique de l'Électronique** (JTE), nouvelle version, se tiendra à Paris le 26 janvier 2023 à l'Espace Saint-Martin autour du thème « L'électronique française, moteur du développement durable ». Autant de nouvelles dynamiques qui visent à accroître la visibilité d'Acsiel auprès des filières clientes et à continuer à **valoriser la qualité de l'offre électronique française** et son rôle dans les applications industrielles et domestiques.



A l'initiative du Club connecteur d'Acsiel - Rencontre au GIFAS le 6 septembre 2022 avec le SNESE, le SPDEI et Acsiel



## SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

### Premières pistes du Groupe de Travail Industrie



Le Comité Stratégique de Filière (CSF) Électronique et la FIEEC ont participé le 7 septembre 2022 à la réunion de lancement du Groupe de Travail Industrie sur la sobriété énergétique piloté par les ministres Agnès Pannier-Runacher (Transition énergétique) et Roland Lescure (Industrie). Les ministres ont rappelé l'objectif du Plan de Sobriété, à savoir une **réduction de la consommation d'énergie de 10% en 2 ans** sur la base de 2019 et présenté les projets de dispositifs réglementaires tels que le rationnement ou le délestage.

Le CSF et la FIEEC ont pu, à l'image d'autres industries, présenter **l'impact de la hausse des coûts de l'énergie sur les résultats des entreprises** notamment dans l'électronique et sensibiliser sur les **perturbations de process industriels** qu'engendreraient d'éventuelles coupures d'électricité dans certaines usines.

## PROGRAMME ÉLECTRONIQUE 2030

### Des objectifs ambitieux pour l'Électronique française

À l'occasion de son déplacement à Crolles en juillet, le président de la République Emmanuel Macron a présenté le **Programme Électronique 2030** qui constitue l'un des volets du plan d'investissements France 2030. Ce plan de soutien vise à **accroître les capacités de production** de ce marché mondial et à **répondre aux défis technologiques** de la France à horizon 2030.



France 2030 consacrera à terme **plus de 5 milliards d'euros** de soutien au développement de la filière électronique et entraînera un ensemble de plus de **16 milliards d'euros de projets d'investissements** dans l'industrie et l'innovation et la création de l'ordre de **5 700 emplois directs**, selon trois axes principaux :

- **Le soutien à l'industrialisation des technologies électroniques en France et à l'augmentation globale des capacités de production en France de l'ordre de 90% à l'horizon 2026-2027.** Le projet de « mega-fab » porté par STMicroelectronics et GlobalFoundries<sup>1</sup> entre dans ce cadre, ainsi que le développement et la production en France de technologies électroniques basse consommation (FD-SOI), de puissance (GaN, SiC,...) et de capteurs ou encore l'implantation de centres de conception et de services d'Intel.
- **Le soutien à l'innovation et à la recherche exploratoire.** Ce volet sera doté d'une enveloppe de 800 M€, dont 200 M€ seront destinés aux start-up, PME, ETI et aux grands laboratoires.
- **Le soutien à l'accroissement des capacités de formation en électronique** pour accompagner les besoins en compétences dans l'ensemble de la filière à hauteur de 50 M€.

<sup>1</sup> Investissement de 5,7 Mds d'euros



## FIBRE OPTIQUE

### Un allié de taille pour réduire l'empreinte carbone

**SYCABEL**

Avec le **Plan France Très Haut Débit (THD)**, un effort considérable est fourni par l'État, les collectivités territoriales et les industriels de la filière « Infrastructures numériques » pour couvrir l'ensemble du territoire en THD et dépasser la fracture numérique. La transition à l'œuvre représente un formidable atout pour affronter les défis posés par le changement climatique ou les grandes crises sanitaires comme ce fut le cas pour la COVID-19. La conjoncture actuelle - conflit en Ukraine, inflation importante, flambée des coûts de l'énergie et forte tension sur les matières premières - ne doit pas mettre en péril le développement de ces infrastructures d'avenir.

Deux grands chantiers s'ouvrent pour nos industries dans les prochaines années :

**La finalisation du déploiement du FttH** d'ici 2025, sur l'intégralité du territoire, pour 10 millions de locaux. Le premier objectif du Plan France THD sera atteint fin 2022, avec 80% de locaux (35 millions) éligibles au FttH. L'effort devra être

maintenu en respectant les exigences de qualité et de pérennité des infrastructures.

#### La réduction rapide de l'empreinte carbone du numérique.

La fibre optique est la technologie la moins gourmande en énergie, d'autant plus si la production est réalisée en Europe et particulièrement en France. La phase fabrication des produits est la principale source d'impact : une démarche d'éco-conception et d'innovation a été très largement engagée par les industriels du SYCABEL.

Enfin La transition numérique passe aussi par la **mise en place d'un « Plan France territoires connectés et durables »** pour accompagner la conception des projets, les investissements et les déploiements des collectivités territoriales. Le THDmag n°12 à paraître en novembre 2022 reviendra sur l'impact environnemental des réseaux du numérique et les enjeux liés aux territoires intelligents et durables.

Retrouvez THDmag n°12 sur le [site du SYCABEL](#).



## RENCONTRES DE L'ÉLECTRONIQUE ET DE L'ÉLECTRIQUE

En juin 2022, la FIEEC a organisé les Rencontres de l'Électronique et de l'Électrique pour favoriser le **dialogue** et les **coopérations industrielles** entre les acteurs de ces deux filières. Ils ont pu échanger sur les **évolutions du secteur électronique** et sur les mesures prises par les pouvoirs publics pour renforcer les industries électroniques et électriques françaises.

Parmi les temps forts de cette rencontre : la présentation de l'**étude FIEEC sur la valeur ajoutée de l'offre électronique française pour le secteur électrique** et la **cartographie de l'offre** par Laurent Cours, Directeur de Gifam insights, les **perspectives du secteur électronique** dans le contexte de tensions d'approvisionnements par notre syndicat adhérent ACSIEL, un éclairage sur les **dispositifs de soutien** par le responsable numérique de BPI France ainsi qu'une intervention de la sous-directrice Electronique et Logiciel de la Direction Générale des Entreprises (DGE).

Consultez l'étude Gifam Insights sur [gifam.fr](http://gifam.fr)

# Électrique

## CONFORME OU NON-CONFORME ?

### Surveillance du marché : une exigence de sécurité renforcée



Membre de l'Association pour la Sécurité Électrique et la Conformité (ASEC) aux côtés de syndicats et d'entreprises du secteur électrique, la FIEEC s'engage depuis plusieurs années pour **garantir un marché sain et sûr pour les produits électriques**, et faciliter l'élimination des produits déclarés dangereux ou non-conformes par les autorités de surveillance du marché.

En **2020** et sous l'impulsion de la FIEEC, l'ASEC a atteint un nouveau palier en réorientant ses actions vers le « **e-commerce** » et en particulier les **places de marché**. Ce nouveau canal de distribution prend en effet une place croissante auprès des consommateurs et des professionnels.

La FIEEC souhaite par ailleurs élargir le périmètre vers **d'autres fonctions et catégories de produits** comme la **radio**, la **cybersécurité**, **l'environnement** et la **durabilité des équipements**. Pour ce faire, les **compétences de la FIEEC** seront **mobilisées** pour enrichir les processus et protocoles d'analyse et de tests afin que l'ASEC dispose de davantage « d'enquêteurs » pour traquer les produits non-conformes ou à risques graves. L'exemple de la FIEEC et de l'ASEC devrait encourager d'autres pays européens à développer des initiatives similaires dans le cadre du projet *Market Surveillance Support Initiative (MSSI)*.

## COMMUNICATION VISUELLE

### E-VISIONS et FESPA France fusionnent

e-VISIONS

+

FESPA  
FRANCE  
ASSOCIATION

E-VISIONS et FESPA FRANCE fusionnent.

Le 15 septembre 2022, les organisations professionnelles e-visions et FESPA France ont fusionné pour fédérer tous les professionnels de la communication visuelle en France et **accompagner leurs adhérents dans les mutations de leurs secteurs et métiers**.

Avec désormais **plus de 500 adhérents**, ce nouvel ensemble, FESPA France, a pour mission de représenter et défendre les **métiers de l'enseigne, la sérigraphie, la signalétique, l'impression numérique grand format, la décoration, le digital média, la gravure, la médiapplication et l'installation**, auprès des pouvoirs publics et de mieux les valoriser auprès des étudiants, des futurs professionnels et du grand public.

FESPA France est membre du réseau international FESPA, présent dans 37 pays. Marque mondialement connue, notamment à travers ses événements et salons, FESPA contribuera à renforcer la visibilité, l'attractivité et la capacité d'action du nouvel ensemble. « *C'est une grande joie de voir aboutir*

*ce projet de fusion que nous avons imaginé en 2019 avec Patrick Floren, président de e-visions lors du début de rapprochement. Ensemble, nous devenons la plus grande organisation professionnelle de la communication visuelle dans le monde. Avec cette nouvelle puissance de frappe, nous avons toutes les armes pour accompagner nos membres adhérents dans la transformation de nos métiers et donner envie à une nouvelle génération d'apprendre nos savoir-faire »* précise Christophe Aussenac, ancien Président de FESPA France, Président du réseau international FESPA.

Pour **Julia Nojac**, actuelle Présidente de e-visions qui assurera la **Présidence de FESPA France** « Cette

*fusion donne naissance à un nouvel acteur incontournable pour les professionnels de la communication visuelle. C'est un point de départ pour représenter toutes nos professions auprès des pouvoirs publics et démontrer leur importance pour notre économie et notre société. Nos adhérents rejoignent également le grand réseau international FESPA et vont profiter de nouvelles opportunités pour avancer plus vite et plus loin ensemble. »*



## NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

### Accompagner les mutations du secteur du luminaire



Le Syndicat du luminaire - GIL a dévoilé en juillet 2022 sa nouvelle identité visuelle visant à renforcer son **attractivité et son rayonnement**. Cette refonte inclut un nouveau logo qui illustre la transformation et la modernisation du syndicat, initiée il y a plus de 10 ans. À cette occasion, il propose une **offre d'adhésion gratuite à tous les acteurs de la filière**.

Le **marché** du luminaire est en **plein bouleversement** avec l'avènement de la vente en ligne, la crise des composants, la transformation des circuits de distribution, l'économie circulaire qui imposent de nouvelles contraintes, de nouvelles exigences des clients et installateurs, avec des réglementations et des normes qui changent en permanence.

Les fabricants et metteurs sur le marché français ont plus que jamais besoin d'être accompagnés dans leur développement et soutenus dans la promotion de leurs intérêts.

Pour plus d'informations, contactez le délégué général du syndicat Jean-Marie Croué - [dg@luminaire.org](mailto:dg@luminaire.org)

## SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

### Le Gifam présente les éco-gestes de la maison



Dans un contexte de crise énergétique et alors même que le gouvernement a invité les Français à plus de sobriété, le Gifam propose une **campagne de communication autour des éco-gestes**. Pour le premier épisode de cette séquence, le Gifam s'intéresse au choix et à l'**entretien des appareils électroménagers**.

La question des économies d'énergie se pose en effet dès le choix des appareils. En privilégiant des produits adaptés à ses besoins et bien classés sur l'**étiquette énergie**, les consommateurs font le choix d'appareils plus économes sur le long terme. Pour les produits concernés par l'étiquette énergie 1, choisir des appareils classés A+++ signale des appareils qui consomment de 20 à 50% d'énergie en moins que ceux classés A+. Par ailleurs, les appareils de froid (réfrigérateurs, congélateurs, combinés et caves à vin) et de lavage (lave-linge, lavantes-séchantes, lave-vaisselle) sont actuellement dotés d'une nouvelle étiquette énergie allant de A à G, encore plus exigeante. Pour ces appareils, choisir des appareils bien classés dont l'exigence a été relevée est l'assurance d'économies à la clef.

En matière d'usage, l'entretien constitue le second axe pour plus d'économies au quotidien. Privilégier le **programme économique** de son lave-vaisselle ou son lave-linge permet d'économiser jusqu'à 45% d'énergie par rapport au programme intensif tandis que **dégivrer régulièrement son congélateur** peut permettre d'en réaliser jusqu'à 30% !

Consultez l'[alerte presse](#) et téléchargez le [guide pratique sur les éco-gestes](#).



## EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

### Arrêt des tubes fluorescents en 2023 : passez à la LED !

La fabrication des tubes fluorescents est sur le point de s'arrêter. Des lampes et luminaires plus performants vont remplacer ces tubes fluorescents. Le Syndicat de l'éclairage **alerte sur ce basculement critique**. En effet, toute l'industrie électrotechnique doit se préparer sans attendre, sous peine d'être confrontée à une pénurie.



#### Deux échéances à préparer le 25 février et le 25 août 2023

Ce sont les dates butoir de fin de mise sur le marché européen des lampes fluorescentes compactes, tubes fluorescents T5 et T8, etc. Concrètement, les stocks toujours existants pourront continuer d'être écoulés, mais vont rapidement s'épuiser. Le Syndicat de l'éclairage l'affirme : **le rythme de report vers les solutions LED ne permet pas d'envisager sereinement ces échéances**.

#### Un sérieux risque de pénurie à anticiper

Les fabricants s'attendent à faire face, début 2023, à une forte demande de solutions de substitution. Ils recommandent ainsi d'**anticiper dès à présent cette transition**, d'autant plus que toute l'industrie électronique affronte une forte pénurie de composants.

#### Ne pas attendre et passer aux solutions LED

Accélérer la transition vers un éclairage LED pilotable et raisonné est **l'un des seuls gisements simple, accessible, immédiat permettant à la France une économie d'énergie importante**. « *Il n'y a que 20 à 30 % des entreprises qui ont des éclairages LED. Elles ont de vieux éclairages qui consomment énormément. Donc là, ce qu'on demande aux entreprises, c'est de changer leurs éclairages le plus vite possible* » déclarait Xavier Piechaczyk, président de RTE, au micro de France Inter le 14 septembre. Le Syndicat de l'éclairage partage ce constat et multiplie les rencontres avec les parties prenantes (pouvoirs publics, grandes entreprises) pour alerter sur le potentiel encore sous-exploité de l'éclairage LED pilotable, qui offre la meilleure lumière et de la résilience au réseau électrique. Les membres du Syndicat se mettent à la disposition des professionnels et du grand public pour les accompagner dans cette transition.

Adressez vos questions à : [contact@syndeclairage.com](mailto:contact@syndeclairage.com)

## INNOVATION

## Prix FIEEC Bpifrance 2022 de la Recherche Appliquée

En partenariat avec Bpifrance, nous avons récompensé le 6 octobre 2022 des duos chercheurs / entreprises qui produisent des innovations indispensables à la réindustrialisation de notre pays dans un objectif de progrès environnemental et sociétal et générant la création d'emplois locaux.



Ces prix distinguent les chercheurs qui ont mené avec une PME ou une ETI un partenariat dont l'impact est avéré en matière de **création d'emplois et d'augmentation de chiffre d'affaires**. Ce partenariat doit déboucher sur une application effective et réussie d'un procédé, produit ou service nouveau. Le prix est organisé avec le soutien de l'Association Nationale pour la Recherche (ANR) et le Club Rodin.

Le Prix FIEEC-BpiFrance est doté d'un montant de 5000 €. La remise des prix a eu lieu dans le cadre de l'événement BIG Bpifrance Inno Génération à Paris le 6 octobre 2022.


**PALMARÈS**
**PRIX FIEEC-BPIFRANCE DE LA RECHERCHE APPLIQUÉE 2022**

**Liming Chen**, LIRIS Ecole Centrale Lyon, en partenariat avec l'entreprise Siléane à Saint-Etienne pour son travail sur l'auto-apprentissage des robots de manipulation.

**Mention spéciale**

**Christophe Gaquière**, IEMN - Université de Lille, en partenariat avec l'entreprise MC2 Technologies à Villeneuve d'Ascq pour son travail d'innovation sur la mesure des ondes émises par le corps humain pour détecter en temps réel des objets cachés.

**Mention spéciale**

**François Balavoine**, LSEE - Université d'Artois, en partenariat avec l'entreprise Flipo Richir à Seclin pour son travail sur l'optimisation des performances des machines électriques industrielles en phase de maintenance.

Toutes nos félicitations aux lauréats et nos chaleureux remerciements aux membres du jury du prix, Joseph Puzo, vice-président de la FIEEC en charge de l'innovation, Bernard Bismuth, président du Club Rodin, Jean-Michel Le Roux de l'ANR et Jacques Larrouy.



**Hervé Henry**, président de Siléane et  
**Liming Chen**, LIRIS Ecole Centrale Lyon



**Nicolas Vellas**, président de MC2 Technologies et  
**Christophe Gaquière**, IEMN - Université de Lille



**François Balavoine**, LSEE - Université d'Artois et  
**Christophe Debendere**, président de Flipo Richir



**Sébastien Montusclat**, Direction des filières  
industrielles de Bpifrance



**Joseph Puzo**, vice-président de la FIEEC  
en charge de l'innovation

# Innovation



## CLUB #INNOV'TECH FIEEC

### Photonique et processeurs optiques : de l'électronique à la lumière !



Le 16 juin 2022, la FIEEC a placé ses Rencontres de l'Innovation Technologique sous le signe de la photonique.

Grâce aux présentations d'Eléonore Hardy, de Laurent Fulbert (tous les deux du CEA-Leti) et de Yannick Paillard (Scintil Photonics), les participants ont pu découvrir à la fois des applications de la photonique, mais aussi les perspectives de cette innovation technologique.

#### Passer de l'électron au photon, passer de l'électricité à la lumière

Concrètement, la photonique est un changement de paradigme. Là où l'électronique s'est imposée dans le domaine de l'informatique avec un traitement de l'information basé sur l'électricité (l'électron), la photonique propose une nouvelle approche.

Dans le monde ultra connecté de demain où nos villes et bâtiments seront intelligents, la photonique occupera une place de premier choix en permettant des **échanges de données plus rapides** entre les serveurs. Mais ce n'est pas tout : les processeurs optiques permettent aussi des calculs plus rapides tout **en évitant les effusions de chaleur** de l'électronique (en évitant la surchauffe du cuivre lors du passage du courant). Cette propriété fait des processeurs optiques un allier de poids pour le **développement de l'intelligence artificielle** et ses méthodes de *machine learning*.

Consultez les présentations des intervenants sur [fieec.fr](https://fieec.fr)

## 6G, Evolution ou disruption ?

Alors que la 5G se déploie dans de nombreux pays, les scientifiques ont déjà commencé à travailler sur la 6e génération de technologies de communication sans fil. Quelles sont les nouvelles pistes d'innovation ? Quelles technologies ? Quels nouveaux horizons la 6G ouvrira-t-elle ?

Le 13 octobre, les rencontres de l'Innovation Technologique de la FIEEC étaient consacrées aux applications et à la mise en œuvre de la future 6G attendue à l'horizon 2030.



Jean-Baptiste Dore, responsable du Programme 6G et Eric Mercier, directeur adjoint Dpt Wireless du CEA Leti, avec Merouane Debbah, directeur de la Recherche du Technology Innovation Institute, ont présenté le périmètre d'application de la 6e génération de communication sans fil, ainsi que le calendrier prévisionnel de son déploiement, des phases d'études et de tests jusqu'à sa mise en œuvre.

Ou comment répondre à des enjeux technologiques majeurs tout en s'inscrivant dans une dimension de durabilité, de souveraineté, de sécurité et de santé.



# International | Europe

## LE POINT DE VUE DE L'EXPERT



**Pascal PERROCHON**  
Directeur des Affaires Internationales de la FIEEC

### Les chaînes d'approvisionnement : un casse-tête mondial !

Nous vivons une époque particulière où la **conjonction de fortes tensions économiques et d'une situation géopolitique dégradée** laisse augurer des **lendemains imprévisibles**. Le point de départ de ce cycle « infernal » peut se situer au moment du référendum britannique de 2016, synonyme de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE). S'en est suivie la guerre commerciale USA-Chine de 2018 dont les tarifs douaniers élevés pèsent toujours sur les entreprises européennes, et bien entendu la pandémie de COVID-19 qui a littéralement paralysé le commerce international. Et plus récemment, le conflit en Ukraine qui vient s'ajouter à cette longue liste d'événements auxquels le monde économique et industriel doit faire face.

Les conséquences sont multiples et s'empilent tel un millefeuille : crise des matières premières, prix de l'énergie, restrictions d'exportation vers la Russie, perturbations des chaînes logistiques et de transport matérialisées par la crise des conteneurs maritimes, etc... **Les industriels de la FIEEC, très tributaires du commerce international, subissent de plein fouet cet affolement mondial.**

La pression vient aussi de l'intérieur, avec une **politique européenne créatrice de modèles destinés à inciter le reste du monde à muter** : mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, devoir de vigilance, travail forcé... Les raisons sont louables mais cette politique **pèse avant tout sur l'industrie européenne** sans garantie d'un véritable impact mondial. Les **entreprises, PME-ETI comprises, doivent tout maîtriser de bout en bout sous peine de sanctions. Elles ont la charge de la preuve à 100 %** même en cas de chaînes de valeurs complexes.

Certes, un **nouvel ordre mondial** se dessine auquel il va falloir s'adapter. Il faut se réinventer, trouver des solutions pour continuer à importer des matières premières ou des produits semi-finis non disponibles en Europe, et accompagner l'UE dans ses efforts pour être moins dépendante de l'extérieur... quand c'est possible.



**La solution ne peut pas être le repli sur soi**

C'est pourquoi on voit émerger des notions jusqu'ici taboues comme **l'autonomie stratégique** ou la souveraineté, qu'elle soit économique dans le cadre de la pandémie ou énergétique dans le cadre de la guerre en Ukraine, mais aussi la notion d'intrants critiques. **La solution ne peut pas être le repli sur soi.** Il faut au contraire **multiplier et renforcer les alliances** et les **accords bilatéraux ou régionaux**. Le plus important est de ne plus être dépendant d'un seul pays pour une matière première. La Commission européenne l'a compris en voulant accélérer la ratification des accords avec le Chili, le Mexique et la Nouvelle-Zélande et en voulant progresser dans les négociations avec l'Australie et l'Inde. Autre signe : la signature fin juillet avec les États-Unis et 16 autres partenaires d'une déclaration commune en vue de coopérer pour répondre aux problèmes de la chaîne d'approvisionnement mondiale. **Il faut se serrer les coudes pour éviter les ruptures...**



**Les industriels de la FIEEC, très tributaires du commerce international, subissent de plein fouet cet affolement mondial**

## CHAINES D'APPROVISIONNEMENT

### Vers un marché unique résistant aux crises

La Commission européenne a présenté le 19 septembre 2022 sa proposition de règlement « [Instrument d'urgence pour le Marché unique](#) » en réaction aux importantes perturbations des chaînes d'approvisionnement tout au long de la pandémie de Covid-19 et de la guerre en Ukraine. Son objectif est double : **lever les obstacles à la circulation des biens et des services en période de crise**, et s'assurer que l'**approvisionnement** soit **garanti** à tout moment **dans les secteurs essentiels et stratégiques**.

À cette fin, la Commission propose un ensemble progressif de modes de fonctionnement, en fonction du **niveau d'urgence** :

- **Un mode vigilance pour le Marché unique** en cas de menace de perturbation significative du marché, avec notamment la **création de réserve stratégique et inventaire des chaînes de valeur** par les États,
- **Un mode d'urgence du Marché unique en cas de crise** : demande d'information aux opérateurs économiques sur la **situation des chaînes de valeur (installations de production...)**, **priorisation des commandes, achats groupés** de biens ou services pour le compte de la Commission et **sanctions** en cas de non-respect des obligations.

Cette réglementation est sans préjudice du pouvoir de la Commission d'évaluer l'**opportunité d'imposer des restrictions à l'export** de certains biens et services. A noter qu'un **advisory board** composé des États membres et présidé par la Commission sera créé. Ces dispositifs pourront **s'appliquer à tous les biens et services** hormis les médicaments, les dispositifs médicaux, les semi-conducteurs (couverts par le *European Chips Act*, les produits énergétiques et les services financiers). La FIEEC travaillera sur l'examen de ce règlement, en lien avec Orgalim et France Industrie.

## POLITIQUE DOUANIÈRE EUROPÉENNE

### Vers une Union douanière plus intégrée en 2030

Le Code des Douanes de l'Union (CDU) représente la base juridique régissant les échanges de marchandises qui entrent ou sortent du territoire de l'Union européenne. Il reprend l'ensemble des règles et procédures générales applicables à l'importation et à l'exportation. Le CDU, dans sa forme actuelle, est en vigueur depuis 2013 et a fait l'objet d'une première refonte importante en 2016. Il s'agissait d'instaurer de nouvelles facilitations pour les entreprises notamment par l'intégration de nouveaux systèmes informatisés.

Cette année, la Commission européenne a lancé une **initiative** visant à **réviser de nouveau le code d'ici à 2030**. Contrairement à celle de 2016, cette mise à jour est centrée sur la **sécurisation des flux** et la **défense des intérêts européens**, dans un environnement international tendu et en pleine mutation : Brexit, guerre commerciale Chine/USA, épidémie qui a totalement paralysé les échanges mondiaux, conflit en Ukraine avec des sanctions vis-à-vis de la Russie et crise énergétique... Les impacts pour les entreprises européennes sont multiples, avec des ruptures d'approvisionnement, des problèmes de sourcing et parfois des arrêts de production.

Les principaux objectifs de cette révision consistent à :

- Mettre en place un **mécanisme de réaction rapide et uniforme** face aux crises futures, en ciblant les menaces tout en maintenant les livraisons,
- Mieux **protéger les consommateurs contre les marchandises non conformes/préjudiciables** grâce à une

meilleure gestion des risques,

- **Réduire la charge administrative** pour les opérateurs qui respectent les obligations,
- Mieux **protéger les finances publiques nationales** et de l'UE et renforcer la lutte contre la fraude,
- Mieux **protéger l'économie, l'emploi et l'innovation** de l'UE contre la concurrence déloyale,
- **Renforcer la sécurité** intérieure et extérieure de l'UE.

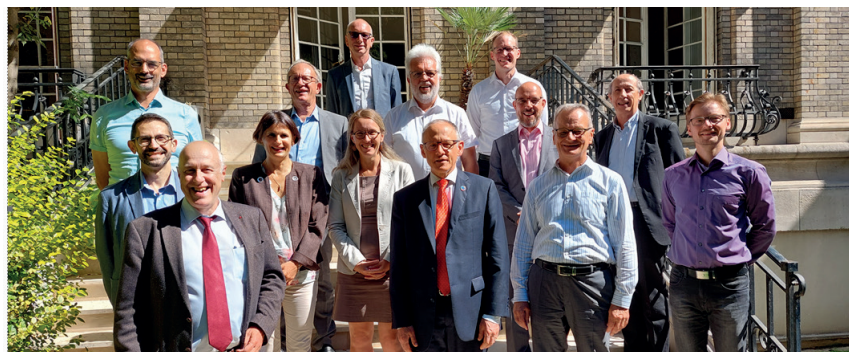


Afin de prendre en compte les besoins des différents opérateurs, la Commission a initié **plusieurs consultations**. Les **entreprises membres de la FIEEC ont été invitées à y répondre** et participer ainsi à l'élaboration d'un code des douanes qui soit en phase avec leurs activités à l'international. La Douane 2030 sera **100 % digitale et plus simple** pour les opérateurs, qui doivent bien entendu respecter le droit douanier et leurs obligations.

Ce code sera le point d'orgue du prochain **colloque douanier européen de l'Office de développement et de simplification du commerce extérieur (ODASCE)** qui se déroulera les **23 et 24 novembre 2022** à Biarritz. Les administrations et les représentants du secteur privé exposeront notamment leurs enjeux mais aussi leurs critiques quant à la révision en profondeur de ce texte si important. Les **enjeux** de la douane en entreprise sont à **la fois économiques et stratégiques**. Nous le rappelons ici avec force : les organisations travaillant à l'international doivent absolument prendre conscience de l'importance de la fonction douanière au sein de leur entreprise !

## NORMALISATION

### Coopération franco-allemande : cap vers le futur !



Les rencontres du 6 et 7 septembre 2022 réunissant les **experts du ZVEI**, la Fédération allemande des industries électroniques et numériques, et ceux de la **FIEEC et de ses adhérents** visaient à renforcer la compréhension commune d'enjeux stratégiques d'avenir autour de la **normalisation** et de la **surveillance du marché**.

A cette occasion, de nombreux échanges ont été consacrés à la réglementation et la normalisation européenne, la gouvernance de la normalisation internationale, la formation des futurs experts ou encore l'évaluation de la conformité et la surveillance du marché. La cybersécurité, les technologies de l'information et de la communication et l'économie circulaire ont également été abordés en préparation du programme de travail 2022/2023 de la FIEEC en coopération avec ses partenaires internationaux.

Parmi les principales conclusions et décisions à retenir :

- **Normalisation européenne** : la FIEEC et ZVEI s'investiront dans les réflexions sur la simplification de la gouvernance du Comité européen de normalisation (CEN) et du Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique (CENELEC) avec la ferme intention de s'opposer à toute éventuelle tentative de fusion.
- **Au niveau international** : la FIEEC et le ZVEI engageront une réflexion commune autour de la nouvelle gouvernance de la Commission Électrotechnique Internationale (CEI) afin de proposer d'éventuelles améliorations. Concernant les travaux du Standardization Management Board (SMB), les deux entités encourageront une collaboration accrue entre l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), la CEI et l'Institution spécialisée des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication (UIT) en s'investissant dans le projet majeur « *All-electric society* ».
- **Formation à la normalisation** : la FIEEC et la ZVEI s'engagent à organiser une session de formation conjointe au profit des futurs experts français et allemands à compter de l'année prochaine.

## PROJET « ALL ELECTRIC SOCIETY » Vers une société tout-électrique et connectée

*Comment lutter contre le dérèglement climatique ? Comment préserver les ressources de la planète, tout en maintenant le développement économique ? Ces questions font dorénavant notre quotidien.*

Le projet « *All Electric Society* » porté par nos collègues allemands du DKE - Comité électrotechnique allemand - vise à mettre en place les clés **d'un avenir durable** dans lequel **l'énergie électrique devient l'énergie essentielle, voire unique**. Il s'appuie sur une production bas carbone, en particulier par des sources renouvelables, l'utilisation de l'énergie électrique en remplacement d'autres énergies, une plus grande efficacité énergétique et enfin l'optimisation de la production et de la consommation autour d'un système plus interconnecté et d'une gestion plus intelligente.

Dans ce contexte et en application du plan stratégique de la Commission Électrotechnique Internationale (CEI), un **groupe de travail "All-electrical and connected society"** a été créé pour analyser les enjeux d'une société entièrement électrique et connectée et évaluer les besoins en activités de normalisation. Il sera chargé de formuler des recommandations, d'élaborer une cartographie des domaines liés à cette thématique et d'identifier les besoins de communication et de coopération à mettre en place au-delà du périmètre de la CEI. Cette initiative, qui s'inscrit dans une tendance générale vers la neutralité carbone, constitue sans conteste une **opportunité unique pour le secteur électrotechnique** à laquelle la FIEEC compte collaborer activement.



## EUROPEAN CHIPS ACT

### La Filière Électronique fait entendre sa voix



La Commission européenne a présenté en février 2022 son projet de règlement European Chips Act qui vise à **doubler la production de semi-conducteurs d'ici 2030** en passant de 8% à 20% de la part de production européenne dans la production mondiale.

Dans le cadre de son examen par le Parlement européen et le Conseil de l'UE, la Filière Électronique dont la FIEEC fait partie a été active pour porter les **préoccupations de l'industrie : soutenir la R&D** dans le cadre du nouveau dispositif sans impacter le financement de programmes existants (ex. Horizon Europe), **soutenir les financements au développement d'unités de production**, tout en préparant l'avenir des technologies avancées et en finançant les technologies matures nécessaires aux industries européennes, **privilégier le dialogue entre filières dans le cadre des tensions d'approvisionnements** plutôt que des mesures qui impacteraient les chaînes de valeur (priorisation des commandes, achats groupés publics, contrôles des exportations).

La FIEEC a répondu à la consultation de la Commission européenne et s'est ainsi inscrite dans les positions d'Orgalim, de France Industrie, du MEDEF et du BDI' ou encore dans celle de la coalition européenne des industries. De nombreuses rencontres ont par ailleurs été organisées avec la Direction générale des entreprises (DGE), la Représentation permanente de la France à l'UE, le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE), des parlementaires européens et la Commission européenne.

Pour aller plus loin, consultez :

- La contribution de la FIEEC à la consultation européenne sur [ec.europa.eu](https://ec.europa.eu)
- La position de la coalition européenne sur le site [fieec.fr](https://fieec.fr)
- La position d'Orgalim sur [orgalim.eu](https://orgalim.eu)
- La position France Industrie/BDI/MEDEF sur [franceindustrie.org](https://franceindustrie.org)

## DATA ACT & DATA GOUVERNEMENT ACT

### Bâtir l'avenir numérique de l'Europe



Le Data Governance Act (DGA) et le Data Act sont deux **initiatives européennes** issues de la stratégie européenne pour les données, présentée par la Commission européenne en février 2020. Cette stratégie s'inscrit dans le contexte plus large du plan d'action de la Commission européenne visant à **assurer la souveraineté numérique de l'Europe à l'horizon 2030**, en complément de la stratégie européenne en matière d'intelligence artificielle.

Le DGA, **applicable à compter du 24 septembre 2023**, vise à **favoriser le partage des données personnelles et non personnelles** en mettant en place des structures d'intermédiation. Le Data Act a, quant à lui, pour objectif d'assurer une **meilleure répartition de la valeur** issue de l'utilisation des données personnelles et non personnelles entre les acteurs de l'économie de la donnée, **notamment liées à l'utilisation des objets connectés** et au développement de l'Internet des objets.

En août 2022, la Présidence tchèque du Conseil de l'Union européenne a présenté un nouveau compromis partiel sur le Data Act sur **l'accès des pouvoirs publics aux données privées**. Le vote de cette proposition controversée est prévu en février 2023 en Commission Industrie, de la Recherche et de l'Énergie (ITRE) du Parlement européen, saisie au fond. La FIEEC continuera à suivre ce dossier avec la plus grande attention.

## CYBER RESILIENCE ACT

### L'Europe renforce la cybersécurité des objets connectés



Le 15 septembre 2022, la Commission européenne a publié sa proposition de règlement sur la cyber-résilience (Cyber Resilience Act ou CRA) visant à harmoniser les exigences en matière de cybersécurité.

S'inscrivant dans la feuille de route numérique de la Commission européenne, le CRA complète les obligations déjà imposées par les directives NIS 1 et NIS 2 sur les infrastructures critiques ainsi que par le règlement sur la Cybersécurité de 2019.

Constatant une augmentation exponentielle des cyberattaques visant les appareils connectés, Bruxelles estime nécessaire d'établir un **nouveau cadre général de conformité**. Qu'il s'agisse des produits physiques ou des logiciels, le Cyber Resilience Act impose un **ensemble commun d'obligations ainsi que différentes procédures de certification**.

En effet, le CRA distingue **3 catégories de produits** auxquels des procédures spécifiques vont venir s'imposer. Tout d'abord, les **produits « non-critiques »**, pour lesquels une auto-certification par le fabricant sera suffisante. Ensuite, les **produits dits « critiques »**, qui devront faire l'objet d'une certification par un tiers agréé ou qui devront utiliser un standard européen. Enfin, les **produits considérés comme « très critiques »** devront nécessairement faire l'objet d'un contrôle par un tiers, couplé à une auto-évaluation réalisée par le fabricant.

Ces procédures de certifications serviront à **contrôler la bonne application des obligations par les fabricants**. Ainsi, tous les produits devront être fournis avec une configuration sécurisée par défaut, pour protéger la confidentialité des données et limiter les possibilités d'attaques.

Les fabricants devront également **identifier et documenter les vulnérabilités connues** tout en communiquant avec les autorités adéquates. Cette documentation constante contribue à s'assurer de la sécurité du produit tout au long de son cycle de vie.

Si cette proposition législative apparaît essentielle pour la protection des utilisateurs, plusieurs questions demeurent quant à son application concrète et sa capacité à s'insérer dans un cadre réglementaire complexe.





## Place aux partenaires

### Orgalim

## Le partenaire européen de nos industries technologiques



Orgalim représente les industries technologiques européennes, composées de **770000 entreprises** innovantes dans les secteurs de l'ingénierie mécanique, de l'ingénierie électrique et de l'électronique, des technologies de l'Information et de la communication et de la technologie des métaux. Ensemble, elles représentent le **plus grand secteur manufacturier de l'Union Européenne (UE)**, générant un **chiffre d'affaires annuel de 2 480 milliards d'euros**, fabriquant un tiers de toutes les exportations européennes et fournissant 10,97 millions d'emplois directs.

Fédération de niveau européen, Orgalim s'engage auprès des décideurs politiques de l'UE au nom de nos membres, parlant au nom de **29 associations industrielles nationales** et de **20 associations sectorielles européennes**. Fondée en 1954 notamment par la FIEEC, et forte de centaines

d'experts du secteur engagés dans un large éventail de domaines politiques, elle est reconnue comme le **principal porte-parole des industries technologiques européennes à Bruxelles**. Son travail de plaidoyer porte sur les nombreuses questions politiques et réglementaires qui ont un impact sur nos entreprises.

Dans toutes ses activités, Orgalim s'attache à **façonner un avenir positif**, en partenariat avec les décideurs politiques et les parties prenantes afin de **renforcer la croissance et le leadership mondial de nos industries**, de maximiser leur contribution à l'économie et à la société européennes, et de favoriser une nouvelle relation de confiance entre les entreprises et les citoyens. Orgalim est membre de l'Alliance pour une industrie européenne compétitive (ACEI) et de l'European Forum for Manufacturing (EFM).

La FIEEC coopère étroitement et est investie dans l'ensemble des instances d'Orgalim qu'il s'agisse de l'Assemblée Générale, du Board des Présidents, du Board des Directeurs - la FIEEC assumant le poste de Trésorier, du Joint Policy Committee ou encore de tous les groupes de travail ou task force dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, du numérique, de l'international, du juridique ou de la politique technique.



### FOCUS

Réunis à Copenhague à l'invitation de la Confédération de l'industrie danoise en septembre 2022, les membres du groupe de travail sur la Durabilité environnementale d'Orgalim auquel la FIEEC participe - ont fait le point sur les nombreux sujets d'actualité : économie circulaire, éco-design, passeports numériques des produits, stratégies durables, taxonomie et reporting durabilité.





## Carnet

## LA FIEEC RENOUVELLE SA GOUVERNANCE



Laurent Bataille, Président du GIMELEC, groupement des entreprises de la filière électro numérique française, Président de Schneider Electric France est nommé Vice-président Branche Électrique de la FIEEC. Laurent Bataille a rejoint Schneider Electric en 2004 au sein de la Direction de la Stratégie et des Acquisitions. Il occupe différents postes à responsabilités dans la division industrielle CST de 2006 à 2011 avant de mener l'activité Solaire de Schneider Electric de 2011 à 2014. En 2014, il prend la tête de la division EcoBuilding avant d'être nommé Directeur général Digital Energy en janvier 2019.



Frédérique Le Grevès, Vice-présidente Exécutive en charge des Affaires publiques pour la France et l'Europe et Présidente Directrice Générale de STMicroelectronics France est nommée Vice-présidente Branche Électronique de la FIEEC. Frédérique Le Grevès a occupé auparavant des postes de direction marketing et communication au sein de groupes de la filière automobile, notamment au sein d'Aptiv, de Nissan, de Renault et de l'Alliance Renault Nissan Mitsubishi.



Florence Ropion, Présidente de l'Alliance Française des Industries du Numérique (AFNUM), Vice-présidente de Dell SAS, déjà membre du bureau de la FIEEC, est nommée Vice-présidente Numérique. Florence Ropion a consacré sa carrière à la Tech, occupant des rôles de premier plan dans les ventes et le marketing. Elle est passionnée de technologie et d'innovation qu'elle souhaite au service des personnes et des organisations dans le respect de l'éthique, de la diversité et de l'inclusion.

## PASCAL TOGGENBURGER



## Nouveau président de la FFIE

Pascal Toggenburger a été élu le 7 octobre 2022 pour un mandat de trois ans à la présidence de la Fédération Française des Intégrateurs Électriciens (FFIE). Il succède à Emmanuel Gravier qui a assuré cette

fonction pendant 7 années. Pascal Toggenburger poursuivra la stratégie de développement et de rayonnement de la FFIE, en s'attachant à valoriser le rôle des intégrateurs électriciens dans un contexte économique et social en pleine mutation. Il déclare « Mon objectif principal sera de m'assurer que la FFIE conserve toute sa place dans la filière électrique et cela, en lien étroit avec ses partenaires pour relever les défis de sobriété énergétique, de formation, de mobilité électrique, de gestion technique du bâtiment et de gestion intelligente de l'énergie tout en jouant un rôle majeur dans la Silver Économie. »

en 1986 et de l'EM Lyon (CESMA-MBA 1987). A 59 ans, il dirige deux sociétés dans le domaine des équipements électriques et du service : Toggenburger SA, expert dans l'installation d'équipements électriques depuis 1957 à Troyes et composée de 30 salariés, et Park'n Plug SAS, une entreprise indépendante d'opérateur de recharge pour véhicules électriques, composée de 15 salariés, basée à Issy les Moulineaux.

fonction pendant 7 années. Pascal Toggenburger poursuivra la stratégie de développement et de rayonnement de la FFIE, en s'attachant à valoriser le rôle des intégrateurs électriciens dans un contexte économique et social en pleine mutation. Il déclare « Mon objectif principal sera de m'assurer que la FFIE conserve toute sa place dans la filière électrique et cela, en lien étroit avec ses partenaires pour relever les défis de sobriété énergétique, de formation, de mobilité électrique, de gestion technique du bâtiment et de gestion intelligente de l'énergie tout en jouant un rôle majeur dans la Silver Économie. »

Pascal Toggenburger est diplômé de l'école Supérieure d'Ingénieurs en Génie Électrique de Rouen (ESIGEELEC)

Au-delà des grands enjeux sociétaux et environnementaux, la filière des métiers de l'électricité doit se démarquer comme l'un des principaux secteurs qui recrute et qui forme pour attirer les jeunes mais aussi les « nouveaux demandeurs d'emploi » qui aspirent à une reconversion dans un secteur pérenne, prometteur et d'avenir. « Pour accompagner nos entreprises dans cette démarche essentielle, la FFIE déploie des outils innovants pour répondre au défi de l'attractivité. La commission « Emploi et Compétences » intensifie ses travaux en matière RH et diffuse des mémos, simples, efficaces et ludiques pour accompagner les entreprises adhérentes dans cette démarche employeur » précise Pascal Toggenburger.

## JULES NYSSSEN

## Nouveau Président du SER

Réunis en Assemblée Générale le 5 juillet 2022, les 450 entreprises adhérentes du Syndicat des énergies renouvelables (SER) ont élu avec 75,86% des suffrages, Jules Nyssen, actuel Délégué général de Régions de France, président de l'organisation professionnelle de l'ensemble des filières d'énergies renouvelables pour 3 ans. Il succède, à compter de son entrée en fonction le 24 octobre 2022, à Jean-Louis BAL qui a dirigé et développé le Syndicat au cours des quatre derniers mandats. Pour ce faire, il sera entouré d'instances dirigeantes renouvelées et s'appuiera sur la dynamique de croissance et de représentativité du SER.

Administrateur Territorial Général, professeur agrégé des universités en économie, ex-Président exécutif des Ateliers Jean Nouvel, Jules Nyssen évolue depuis plus de 20 ans,

à travers diverses fonctions, dans le monde de la décision publique et des collectivités locales, et assure depuis octobre 2018 la direction de Régions de France.

À l'issue de son élection, il a déclaré : « C'est un grand honneur de me voir remettre le flambeau porté par Jean-Louis BAL, dont l'action, la passion et l'engagement ont fait du SER un centre d'expertise de haut niveau et le représentant à la légitimité incontestée de l'ensemble du secteur des énergies renouvelables. Malgré l'impressionnant développement qu'a connu ce dernier depuis dix ans, le défi de la transition énergétique reste immense, devant nous, et c'est avec une totale motivation que je m'y attellerai au côté des adhérents du SER, pour que notre pays mène sans attendre l'accélération indispensable à la tenue de ses engagements climatiques comme à sa souveraineté énergétique ».

## LUCILE BLAISE



## Nouvelle présidente du SNITEM

À l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire du 22 juin 2022, le Syndicat national de l'industrie des technologies médicales (SNITEM) a élu Lucile Blaise, vice-présidente Europe de l'Ouest de Resmed, à la présidence du Snitem pour un mandat de 2 ans. À cette occasion, les adhérents ont également procédé au renouvellement partiel du Conseil d'administration.

« Je suis très honorée de la confiance que m'ont accordée les adhérents du Snitem en m'élisant à la présidence du Syndicat. Dans l'histoire de notre secteur, jamais autant de défis n'ont été à relever simultanément. À très court terme, l'obtention des aménagements nécessaires pour une mise en œuvre réaliste de la nouvelle réglementation du Dispositif Médical constitue un véritable enjeu. La régulation du secteur, autre enjeu déterminant, doit être adaptée et pertinente, génératrice de valeurs pour le système de soins et avant tout pour les patients. Je veillerai à ce que la voix de nos entreprises soit entendue sur ces sujets essentiels, mais aussi sur ceux spécifiques aux nombreux secteurs qui composent notre industrie. » déclare Lucile Blaise.



## PHILIPPE DUVERGER

### Nouveau président du SPAP

Le Syndicat français des fabricants de Piles et Accumulateurs Portables (SPAP) a élu son nouveau Président, Philippe Duverger, lors de son Assemblée Générale de juillet 2022. Depuis 35 ans dans l'industrie de la pile, au sein du groupe Energizer, Philippe Duverger a exercé différentes fonctions commerciales locales et globales, en France et à l'étranger, sur les réseaux mass retail et spécialisés. Il est aujourd'hui directeur commercial du réseau spécialisé France. Il est par ailleurs le représentant d'Energizer au sein du SPAP depuis 2015.

Pour Philippe Duverger : « Être un acteur économique engagé, c'est réussir à réconcilier les aspects économiques, environnementaux et sociétaux, en répondant aux enjeux majeurs de la transition écologique et énergétique. Depuis de nombreuses années, notre industrie travaille à réduire son empreinte environnementale. Il est de notre rôle et de notre devoir de poursuivre nos efforts en cohérence et conformité avec les initiatives françaises et européennes. Le projet de règlement européen sur les batteries en cours de finalisation à Bruxelles sera ainsi un texte majeur à mettre en œuvre pour notre industrie dans les années à venir ».

A cette occasion, un nouveau comité de Direction a été élu avec la volonté de répondre à trois priorités d'actions : l'information et la satisfaction des consommateurs ; la qualité, sécurité, innovation et la performance des produits ; l'économie circulaire et le développement durable.



## ALAIN GORREC

### Nouveau président du SPDEI

Lors de son Assemblée Générale statutaire du 16 juin 2022, le Syndicat Professionnel de la Distribution en Électronique Industrielle (SPDEI) a élu Alain Gorrec à l'unanimité à sa présidence pour un mandat de 3 ans. Président Directeur Général de CEL - Composants Électroniques Lyonnais, il succède à Pascal Fernandez, qui a apporté une contribution décisive au rayonnement de la profession.

« C'est un honneur pour moi d'être élu à la présidence du Syndicat Professionnel de la Distribution en Électronique Industrielle. Renforcer la cohésion, la communication et le dialogue au sein de l'écosystème particulièrement dans le contexte de crises que nous connaissons, agir résolument pour accroître l'attractivité de notre métier, telles sont les priorités auxquelles je m'attacherai avec force aux côtés des membres du SPDEI » souligne Alain Gorrec.

Dans un contexte marqué par de nombreux défis structurels et conjoncturels pour la distribution électronique et le secteur électronique dans sa globalité, le SPDEI poursuivra son ambition pour positionner les distributeurs électroniques au cœur de la chaîne de valeur, valoriser les métiers de la distribution et accompagner ses adhérents dans le cadre des transformations profondes qui marquent la filière électronique. Fort de sa représentativité, de ses atouts et des réalisations majeures accomplies depuis plusieurs années, notamment en coopération avec le Comité Stratégique de Filière Industries électroniques, la FIEEC et ses partenaires, le SPDEI a plus que jamais vocation à se positionner comme acteur incontournable dans les domaines du design, de la supply chain, du renforcement des partenariats stratégiques ou encore du développement de services à haute valeur ajoutée.



## Agenda

### NOVEMBRE 2022

#### Rencontres internationales de la French Tech

📍 Paris

En collaboration avec plusieurs partenaires de l'écosystème, ces rencontres permettent aux entreprises innovantes françaises de saisir les tendances tech mondiales et de bénéficier de retours d'expériences.

Le 9 novembre



#### Colloque sur la modernisation de la Télévision Numérique Terrestre (TNT)

📍 Maison de l'Artisanat, 12 avenue Marceau, 75008 Paris

Ce colloque, organisé par le magazine Smart Intégrations et dont l'AFNUM est partenaire exclusif, réunit tous les professionnels de la distribution et de la réception de la TNT.

Le 15 novembre

#### European Cyber Week

📍 Couvent des Jacobins, Rennes

Au programme de cette journée, des intervenants de haute qualité, des institutions de l'UE, des représentants de l'industrie et des autorités régionales pour discuter de l'état d'avancement et des futurs développements de la coopération, ainsi que du nouveau cadre politique européen en matière de cybersécurité.

Du 15 au 17 novembre



#### Salon Esprit Meuble

📍 Porte de Versailles Paris Expo

Le Gifam animera une série de conférences au sein de ce salon professionnel.

Du 19 au 22 novembre

#### Semaine de l'Industrie

Pendant une semaine, des événements ludiques et pédagogiques seront organisés sur l'ensemble du territoire national pour lutter contre les clichés perdurant sur l'industrie et ses métiers, tout en renforçant la mixité des métiers en faveur des jeunes filles.

Du 21 au 27 novembre

#### Horizon Douane 2030

📍 Biarritz

Colloque douanier européen de l'Office de développement et de simplification du commerce extérieur (ODASCE)

Les 23 & 24 novembre



#### Club de l'Innovation Technologique de la FIEEC

📍 Webinaire #Innov'Tech

Numérique en santé : Perspectives et Enjeux

Inscriptions [communication@fieec.fr](mailto:communication@fieec.fr)

Le 24 novembre de 8h30 à 10h

#### 24<sup>e</sup> cérémonie des Trophées Électrons d'Or

📍 Espace Hamelin

En partenariat avec le magazine ÉlectroniqueS, cette cérémonie viendra couronner les meilleures innovations françaises en électronique industrielle, automobile, aéronautique, ainsi que la meilleure start-up.

Informations : 02 98 98 01 40

Le 29 novembre



### DÉCEMBRE 2022



#### Green Tech Forum

📍 Beffroi de Montrouge

L'AFNUM, partenaire de l'initiative Planet Tech Care, accompagne la 2<sup>ème</sup> édition du Green Tech Forum, le salon professionnel dédié aux solutions et innovations du numérique responsable.

Programme et inscription : <https://www.greentech-forum.com/>

Le 1<sup>er</sup> & 2 décembre



## Agenda

### JANVIER 2023

#### Consumer Electronics Show

📍 Las Vegas, NV & digital

Le CES est l'événement technologique le plus influent au monde et le terrain d'essai des technologies de pointe et des innovateurs mondiaux.

*Du 05 au 08 janvier*



#### Vœux de la FIEEC

📍 Espace Hamelin

*Le 12 janvier*



#### Journée Technique de L'Électronique

📍 Espace Saint-Martin 75003 Paris

8h30 – 14h

Organisée en partenariat avec le magazine VIPress, cette Journée intitulée « L'électronique française, moteur du développement durable » reviendra sur les défis et enjeux majeurs de la filière dans le cadre de la Transition énergétique.

Vous souhaitez exposer ou sponsoriser l'événement ?

Contactez la responsable de communication d'Acsiel

Véronique Cirédeck - [vciredeck@acsiel.fr](mailto:vciredeck@acsiel.fr)

01 45 05 70 43

Pour vous inscrire ou en savoir plus, [c'est par ici](#).

*Le 26 janvier de 8h30 à 14h*



### FÉVRIER 2023

#### EnerJ-meeting

📍 Palais Brongniart, Paris

Une journée unique dédiée aux décideurs du bâtiment : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, instances de l'état, industriels, start-up...

*Le 9 février*



#### Conférence de presse économique du Gifam

Le Gifam présentera le bilan 2021 du marché de l'électroménager.



Faites figurer vos prochains événements dans ELECTROTECH mag !  
[communication@fieec.fr](mailto:communication@fieec.fr)

[fieec.fr](http://fieec.fr)



Sous le haut patronage de Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République

**ENERj**  
MEETING  
2023

PARIS  
09 02

PALAIS  
BRONGNIART

JOURNÉE DE L'EFFICACITÉ  
ÉNERGÉTIQUE ET  
ENVIRONNEMENTALE  
DU BÂTIMENT

SOLUTIONS

ZÉRO CARBONE

CONFÉRENCES,  
INNOVATIONS  
& NETWORKING

Inscrivez-vous sur  
**enerj-meeting.com**

Invitation offerte réservée aux architectes, ingénieurs,  
BET, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage (valeur 420 €)



**GOVERNEMENT**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires  
Ministère de la Transition énergétique

Avec la participation de



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



**ADEME**

AGENCE DE LA  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE



**CSTB**

le futur en construction



**PLAN BÂTIMENT  
DURABLE**

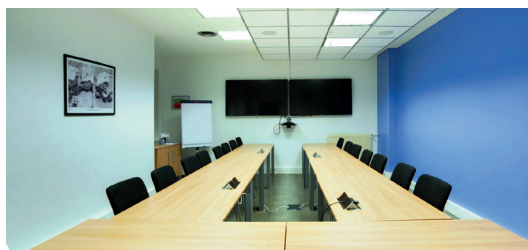


# VOTRE CENTRE D'AFFAIRES ET SERVICES UNIQUE AU COEUR DE PARIS



## Vos événements en **mix présentiel distanciel**

Formations, Meetings, Assemblées Générales,  
Conseils d'Administration, Conférences  
thématiques, Examens professionnels



## Une agence de **communication intégrée**

Mais aussi ...  
vos événements festifs,  
déjeuners et dîners, team building



**Venez redécouvrir le plaisir d'être ensemble dans nos espaces !**

**DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 20H30**

Parking à disposition à l'Espace Hamelin (tarif à l'heure ou mensuel)

Pour toute demande, rendez-vous sur le site [www.espace-hamelin.fr](http://www.espace-hamelin.fr)  
17, rue de l'Amiral Hamelin 75016 PARIS